



LAVIE associative

Le magazine du Mouvement associatif

n°31 Mai 2024



HEXOPÉE

Créateurs de citoyenneté

ORGANISATION PROFESSIONNELLE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

○ Nos services

- L'accompagnement à la fonction employeur (conseils et ressources juridiques)
- Webinaires d'actualité, juridiques, RH
- Formations
- Audits de conformité

○ Nos secteurs



ÉCLAT (animation)



TOURISME SOCIAL ET
FAMILIAL



SPORT



HABITAT ET LOGEMENT
ACCOMPAGNÉS

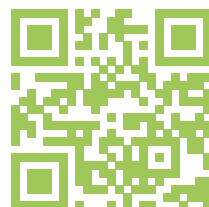


**LE GUIDE PRATIQUE DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE :
FAIRE BIEN, FAIRE MIEUX,
FAIRE PLUS !**

Hexopée a créé un guide écologique exclusif pour ses adhérents. **Il offre des exemples pratiques pour faciliter votre transition écologique** dans les domaines de la mobilité, du logement, de l'alimentation et de la consommation.



Pour plus d'informations sur nos ressources, services, événements et sur l'adhésion, scannez le QR code.



Pour une santé accessible à tous

**Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France,
le Groupe VYV agit pour le droit à la santé.**

Il met en synergie ses **trois métiers - assurance, soins et accompagnement, logement** -
afin de proposer des solutions concrètes, innovantes et solidaires et d'avoir un impact positif
sur la société.

- Près de **11 millions de personnes protégées**
- **4 millions de personnes soignées et accompagnées** dans nos établissements chaque année
- Plus de **700 000 salariés de l'ESS protégés** en santé et prévoyance
- **500 millions d'euros investis** dans les territoires d'ici fin 2025

www.groupe-vyv.fr     



GR O U P E
vyv

Pour une santé
accessible à tous



n° **31**
Mai 2024

Directrice de la publication
Claire Thoury

Responsable de la rédaction
Mickaël Huet

Rédactrice en chef
Fula Mesika

Ont participé également à ce numéro des participant-e-s de DROIT DE CITÉ :
Guillaume Balas, Floriant Covelli, Anna Drettakis, Dorian Dreuil, Jean-Pascal Labille, Oleksandra Matviichuk, Sophie Michelena, Hervé Moritz, Laurence de Nervaux, Pierre Valentin
et des membres de l'équipe du Mouvement associatif : Mehdi Al Boufarissi, Arthur Baubeau-Luban, Théo Berger, Marion Boinot, Adèle Cros, Imadeddine Hassani, Jessica Le Borgne, David Ratinaud

Création, réalisation & illustrations
Apolline Planque • www.agence-apg.com

Dessins et facilitations graphiques réalisées en direct de DROIT DE CITÉ !
Anna Lentzner • www.lheuredelasieste.fr

Partenaires de l'événement :
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (DJEPVA - direction de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative), Crédit coopératif, Fondation de France, Fondation Hippocrène, Hexopée, MAIF, Parlement européen, Ville de Paris, Groupe UP, Groupe VVV.

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF

Publication éditée par
Le Mouvement associatif
28 place Saint-Georges 75009 Paris
0140.36.80.10
contact@lemouvementassociatif.org
lemouvementassociatif.org

ISSN : 1761- 9149
Dépôt légal à parution
Éditée en 300 exemplaires

L'édito de Claire Thoury

Présidente du Mouvement associatif

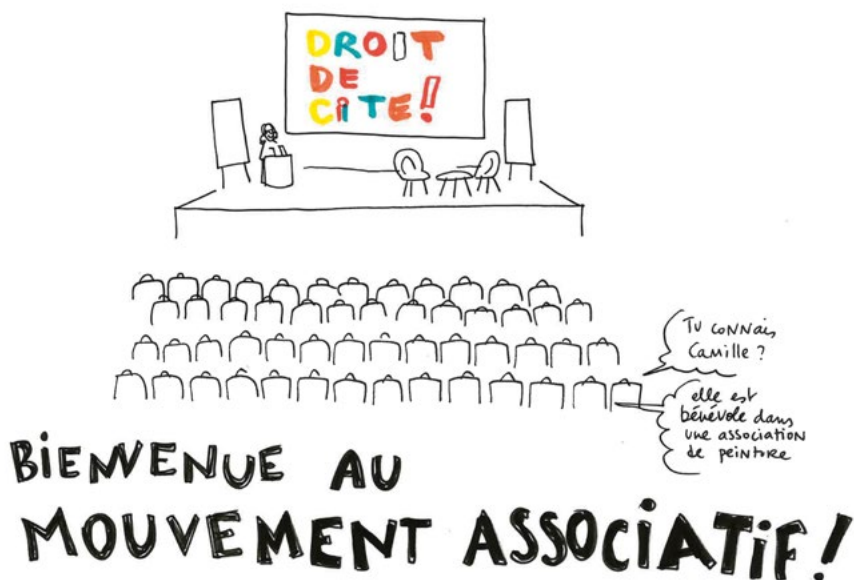
Quel plaisir de s'être réuni le 26 janvier pour la 3^e édition de DROIT DE CITÉ ! sur le thème « Faire association en Europe » ! Lors de cette journée particulièrement riche, plus de 1000 acteurs associatifs se sont retrouvés pour débattre, échanger, construire des horizons souhaitables et désirables, Mais aussi pour réaffirmer la force et la puissance du modèle associatif, du plus local au plus global.

Ce numéro de La Vie associative permet de revenir sur les temps forts de cette journée mais aussi d'interroger l'importance de l'échelon européen pour les associations, qu'il s'agisse de libertés associatives, de reconnaissance du modèle non lucratif ou de démocratie.

“ Comment faire face à la montée de populismes ?”

Quel rôle des associations et plus largement des corps intermédiaires dans cette situation ? Autrement dit, comment nos fonctions démocratiques évoluent dans un contexte de tensions politiques et sociales très grandes ?

Dire le réel, donner à voir notre force, poser des limites, travailler à des alternatives crédibles et désirables, poser le conflit sans qu'il soit bloquant ou problématique, faire de la nuance une force et un cap, ce sont ces ambitions importantes qui sont réaffirmées.



“

C'est exigeant, c'est difficile, mais c'est bien ce sur quoi nous sommes attendus. Pour que cela fonctionne, nous avons besoin d'une vie associative reconnue, défendue, rassembleuse.”

Nous avons besoin d'un modèle non lucratif fort, non par corporatisme mais parce que choisir le modèle non lucratif c'est choisir un modèle de société, c'est penser autrement que par le prisme de la rentabilité, c'est répondre à des besoins non couverts.

Nous avons aussi besoin d'une société dans laquelle chacun trouve du pouvoir d'agir, d'une force tout à la fois du premier et du dernier kilomètre qui pense des projets et des réponses en adéquation avec les besoins des personnes concernées parce que directement pensés par elles.

Nous avons enfin besoin d'une société qui préserve et défend les libertés associatives parce qu'elles sont parce qu'elles sont essentielles à son bon fonctionnement, parce que restreindre les libertés associatives peut avoir des conséquences terribles à moyen et à long terme, parce qu'elles sont indispensables à la vitalité démocratique.

Bonne lecture !

LA VIE associative

Le magazine du Mouvement associatif

n°31

Mai 2024

ENTENDU

À DROIT DE CITÉ !

p.8

DÉBATTU

À DROIT DE CITÉ !

p.9

DÉCOUVERT

À DROIT DE CITÉ !

p.10

VU

À DROIT DE CITÉ !

p.11



- I -



(RÉ)UNISSONS

LES CORPS INTERMÉDIAIRES P.14

Retour sur les échanges

REQUIEM **POUR LA LIBERTÉ** P.16

Interview d'Oleksandra Matviichuk

MENACES SUR **LES LIBERTÉS
ASSOCIATIVES**

EN EUROPE P.18

Regard du Mouvement associatif



- II -



LES FRANÇAIS-ES

EN QUÊTE D'UNION ? P.22

Retour sur les échanges

POUR UNE MEILLEURE **CONNAISSANCE
DU FAIT ASSOCIATIF EN EUROPE** P.24

Interview de Floriant Covelli

SOMMES-NOUS TOUS
DES EUROPÉEN-NE-S ? P.26

Regard de Hervé Moritz



WWW.LEMOUVEMENTASSOCIATIF.ORG



@LEMOUVEMENTASSO
#LESASSOSFONTMOUVEMENT



LE MOUVEMENT ASSOCIATIF



- III -



VERS UN **STATUT D'ASSOCIATION TRANSFRONTALIÈRE EUROPÉENNE** ... P.30

Retour sur les échanges

PLAIDOYER POUR **UNE EUROPE PLUS SOCIALE** P.32

Interview croisée de Jean-Pascal
Labille et Guillaume Balas

À QUAND UNE FISCALITÉ EUROPÉENNE AU SERVICE DES TRANSITIONS ? P.34

Regard de Pierre Valentin



- IV -



POUR TOUS·TES, **PAR TOUS·TES, AVEC TOUS·TES** P.38

Retour sur les échanges

UNE ÉLECTION **PAS COMME LES AUTRES** P.40

Interview de Dorian Dreuil

EUROPE ET JEUNESSES UN BON « MATCH » ? P.42

Regard d'Anna Drettakis

ENTENDU À DROIT DE CITÉ !



Ouverture de Droit de Cité
« Faire association en Europe »

Claire Thoury
Présidente
du Mouvement associatif



“ Nous avons la responsabilité de poser des limites et de dire haut et fort qu'on ne joue pas avec l'extrême droite et que même si nous sommes de moins en moins nombreux à tenir une position aussi claire, nous le ferons aussi longtemps qu'il le faudra précisément parce que la radicalité de la mesure impose le courage des limites. ”

“ Je crois que notre démocratie mérite mieux. Qu'elle mérite des aspérités, du débat, des désaccords sains, je crois que le mépris peut entraîner la colère, je crois que la légitimité n'est pas qu'entre les mains d'une seule personne même si je ne conteste en aucun cas la légitimité de l'élection. ”

“ Posons notre définition de ce que doit être un réarmement civique. Le réarmement civique, c'est la construction d'une grille de lecture politique partagée, le réarmement civique, c'est la force du collectif qui parvient à faire converger des expériences individuelles vers un mouvement collectif, c'est accepter les désaccords, c'est faire de la nuance une force, c'est peser les mots... ”

LA RADICALITÉ DE LA MESURE
IMPOSE LE COURAGE DES LIMITES.



Patrick Boucheron
Historien, auteur de
« Le temps qui reste »



“ Nous vivons une crise de l'imminence : à force de dire qu'une catastrophe est en cours, que ça va arriver, que c'est inéluctable. On finit par consentir à l'avance à ce qu'on considère être une menace. On en précipite l'allure. ”

“ Nous sommes dans un moment où ce qui est proprement révolutionnaire, ce n'est pas de rêver d'un monde nouveau, mais de décrire avec justice et justesse les possibilités, le devenir du monde dans lequel nous vivons. ”

“ C'est précisément au moment où un agir politique est possible et pensable sur le plan environnemental qu'on en fait si peu. ”

Guy Verhofstadt
Député européen, président du Mouvement
européen international

“ Les citoyen-ne-s ont très bien compris que nous avons d'unité européenne pour relever les défis auxquels notre société est confrontée. ”

“ Les citoyen-ne-s sont souvent en avance sur les politiques dans leurs réflexions. Nous devons trouver des moyens permettant à la participation citoyenne d'alimenter les débats européens de manière plus directe et plus structurelle. ”

DÉBATTU À DROIT DE CITÉ !

8 ateliers

Conversation ouverte

- > **Culture européenne ou Europe des cultures ?**
Existe-t-il une identité européenne ?
- > **À quand une fiscalité européenne au service des transitions ?**
Le Pacte vert de l'UE pour le Climat: solution pour transformer l'économie OU greenwashing technocratique ?

Futur(s) souhaitable(s)

- > **Soutenir le non lucratif en Europe**
Quel avenir pour le modèle non lucratif en Europe ?
- > **Défendre nos libertés en Europe**
Où en sont les libertés associatives et citoyennes dans l'Union européenne ?

Débat mouvant

- > **#FaireCommunNumérique**
Les communs numérique, réalité atteignable ou horizon indépassable ?
- > **#PourTousAvecTous**
Que peut-on apprendre des pays voisins pour favoriser et accompagner la mobilisation citoyenne de tous et toutes ?

Brainstorming collectif

- > **À l'asso de l'Europe !**
Quelle capacité d'influence collective des acteurs associatifs européens ?
- > **Jeunes et Européen-ne-s !**
Comment les associations peuvent contribuer au développement d'une participation active des jeunes à la vie démocratique de l'UE ?

1 carte blanche

En direct de Kiev, en Ukraine

- > **Oleksandra Matviichuk**
Avocate
Directrice du Centre ukrainien pour les Libertés Civiles
Prix Nobel de la Paix



1 table ronde

Urgence démocratique: que fait-on ?

- > **Marylise Léon**
Secrétaire générale de la CFDT
- > **Jean-Pascal Labille**
Secrétaire général de Solidaris
- > **Delphine Rouilleault**
Directrice générale de France terre d'asile
- > **Mathéo Malik**
Rédacteur en chef du Grand Continent

1 débat #FACEAUXASSOS



Avec les candidat.e-s aux élections européennes

pour les interroger sur leurs engagements pour la vie associative et sur leurs propositions pour une Europe démocratique, solidaire et écologique..

DÉCOUVERT À DROIT DE CITÉ !



Ensemble-eu

Plateforme pour valoriser et encourager la participation à la vie démocratique de l'Europe



Guide du Mouvement associatif

Pour faciliter l'accès des associations aux fonds européens



Inspiring Young Europeans

Prix destiné aux assos qui portent des projets avec une dimension européenne



Quartiers d'Europe

5 projets soutenus par l'UE menés dans des quartiers populaires



Campagne de Civil Society Europe

Pour un meilleur espace civique et un meilleur dialogue civil



L'Europe pour de bon

Manifeste pour les élections européennes du Mouvement Européen France



Enjoy your future

Quizz pour sonder les jeunes européens sur leur manière de voir l'Europe



Provov

Le portail français du dialogue structuré au niveau européen avec la jeunesse

VU À DROIT DE CITÉ !



eu!radio



A photograph showing a young man in a blue shirt and a man in a black shirt looking at a tablet together. They are both wearing lanyards. The background is a busy conference hall with other people. In the bottom left corner, there is a logo that says "Don't miss it!". In the bottom right corner, there is a QR code and a logo for "Don't miss it!".



I Faire DÉMOCRATIE en Europe





Alors que l'Europe traverse une très forte période d'incertitude, l'action associative offre un espoir tangible. Par notre capacité à mobiliser, à innover et à éduquer, les associations fournissent les outils nécessaires pour renforcer la démocratie européenne. Elles nous rappellent que l'engagement civique et la défense des valeurs démocratiques sont l'affaire de tous·tes et qu'ensemble, nous avons le pouvoir de modeler une Europe qui soit véritablement par et pour les citoyen·ne·s. En acceptant ce défi, nous nous engageons envers la promesse d'une Europe plus juste, inclusive et prospère.

Dans ce contexte, la place des corps intermédiaires, tels que les associations, les syndicats et les groupes de pression, est cruciale. Ils jouent un rôle de médiateur essentiel entre les citoyen·ne·s et les instances de décision, contribuant ainsi à une société plus démocratique. Toutefois, ces corps intermédiaires font face à des défis sans précédent qui menacent leur capacité à opérer librement. Les restrictions croissantes sur la liberté d'association, d'expression et de rassemblement en Europe posent un risque sérieux pour leur fonctionnement et, par extension, pour la santé de notre démocratie.

De plus, la question de la liberté en Europe, un pilier fondamental de l'identité européenne, est aujourd'hui mise à l'épreuve par diverses menaces, telles que la montée des nationalismes, la surveillance accrue et les lois restrictives. Ces développements mettent en péril les libertés individuelles et collectives, et appellent à une vigilance et une action accrues de la part de tous les acteurs de la société civile.

C'est une responsabilité que nous devons porter avec détermination et optimisme à travers une démocratie européenne vivante et participative, où les libertés associatives ne sont pas seulement protégées, mais pleinement encouragées.

Mickaël Huet
Délégué général
du Mouvement associatif





(RÉ)UNISSONS LES CORPS INTERMÉDIAIRES

*Urgence démocratique en Europe :
quelles sont les réponses que la société civile organisée à apporter?*

Une société fracturée, contrecoup d'une démocratie fragilisée

Pour comprendre le présent et anticiper l'avenir, il est toujours utile de se tourner vers le passé. Chaque situation d'urgence est le plus souvent le résultat de signaux faibles non-entendus et des problèmes remisés à plus tard quand ils ne sont pas dissimulés sous le tapis.

C'est pourquoi la table ronde « Urgence démocratique en Europe : Que fait-on ? » qui s'est tenue à DROIT DE CITÉ ! a commencé par un constat partagé par les intervenants : le néolibéralisme a échoué à nous guider vers l'avenir meilleur qu'il promettait. L'État n'a pas su remplir son rôle de régulateur financier et les conditions de vie humaine se sont progressivement

dégradées. La fragilisation de notre contrat social fait craindre une division progressive de la société. Les réseaux sociaux incarnent cette fracture qui s'accélère, sous un visage haineux et individualiste ».

Cette réflexion accablante témoigne d'une démocratie et d'une humanité se trouvant à la croisée des chemins. Ce d'autant plus que, comme le relève Mathéo Malik, rédacteur en chef de Grand continent, plus de la moitié des populations mondiales est appelée aux urnes en 2024. Pourtant, par les tentations autoritaires, cette année d'élections est présentée comme celle de tous les dangers au lieu d'être, comme c'était le cas auparavant, celle de toutes les opportunités. Ce changement dogmatique interroge : notre système démocratique ne semble plus convaincre les votants ni leur offrir un sentiment d'espoir au moment des élections.

35 ans après la chute du mur de Berlin, l'essoufflement des fondements de la démocratie occidentale, s'incarne notamment par l'égarement des courants politiques traditionnels et la remise en cause de notre système électif et de la représentation politique. L'offre politique, stagnante, est incapable de proposer un autre chemin. Jean-Pascal Labille, secrétaire général de Solidaris, dresse le constat suivant : « La droite s'extrême droitise. La gauche peine à réunir ». Selon lui, faute d'application des programmes politiques, les citoyennes et citoyens ne votent plus forcément pour des idées autrefois nourries par les utopies, mais pour une personnalité et l'aura qui l'entoure. Ceci est profitable à la diffusion des idées d'extrême droite, souvent habile à placer des personnalités fortes et contestataires du modèle démocratique établi sur le devant de la scène.

Cette voie illibérale séduit, exploitant les divisions de la société et la crise démocratique, ce qui conduit, selon Delphine Rouilleault, Directrice générale de France Terre d'asile, à la contamination et à la banalisation des idées d'extrême droite à l'ensemble de la société et de la classe politique.

« Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres » ; citant Antonio Gramsci, Jean-Pascal Labille lance un appel à la société civile : le monde politique ne peut pas se réformer lui-même et



c'est à la société civile d'impulser sa transformation.

Le retour nécessaire d'une société civile unie, vecteur d'impulsion de politiques publiques

L'Histoire montre que l'union de la société civile organisée autour de valeurs communes a permis d'importantes avancées sociales et d'échapper parallèlement à des régressions. La mobilisation unitaire victorieuse des corps intermédiaires de Belgique contre un projet de loi anticasseurs particulièrement liberticide, constitue pour Jean-Pascal Labille un encourageant exemple récent.

À l'échelle européenne, Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT, souligne que l'union des corps intermédiaires a déjà mené à l'évolution de certaines politiques sociales. Comme l'égalité salariale femmes-hommes ou encore la taxation des patrimoines pour financer la transition écologique. Cela illustre la force d'une société civile unie.

Cette position est partagée par Mathéo Malik qui considère qu'en tant que maillons essentiels du bon déroulement démocratique, les corps intermédiaires doivent retrouver leur rôle d'impulsion des politiques publiques. La formation d'un « front populaire » de la société civile organisée pourrait à ce titre, lui octroyer une force d'influence suffisante pour les influencer.

Toutefois, Delphine Rouilleault regrette l'absence de solidarité et de confiance autour de certains sur certains sujets, récemment mis en lumière par la question migratoire qui ne concerne pas seulement le monde associatif mais bien toute la société civile unie. Celle-ci appelle à retrouver un élan de solidarité autour de cette problématique et évoque une exception Ukrainienne qui met en lumière l'absence d'empathie et de fraternité envers les autres populations migrantes. Le récent Pacte

européen sur la migration et l'asile qui privilégie la dimension sécuritaire au détriment des droits fondamentaux en est l'archétype. De plus, comme le rappelle Pascal Labille, la société civile organisée est elle-même victime de la crise de confiance des citoyennes et citoyens qui choisissent parfois de s'organiser autrement. Les récents mouvements qui ont marqué, comme celle contre les violences policières, ou encore les gilets jaunes, se sont formés à l'extérieur des corps intermédiaires.

Le rôle des corps intermédiaires dans la revitalisation de la démocratie

Marylise Léon désigne deux solutions afin de remédier à la méfiance des citoyennes et citoyens envers les corps intermédiaires. La première : permettre à chacun de trouver sa place dans l'engagement ; la seconde : faire sentir que l'individualité est prise en compte même si elle n'est pas forcément reprise dans le collectif.

La réappropriation de la démocratie et des pratiques démocratiques constitue donc le premier enjeu des corps intermédiaires. D'abord, à l'intérieur des structures, et ensuite, à l'extérieur afin de diffuser une culture du dialogue et de la délibération. Voilà comment susciter l'envie et le désir de faire ensemble, de co-construire entre citoyens et corps intermédiaires de nouvelles dynamiques sociétales. Mathéo Malik, ajoute que l'exercice de la démocratie, par son expérience au quotidien dans nos structures, est essentiel afin de ne pas laisser son monopole à l'extrême droite.

Néanmoins, pratiquer la démocratie est insuffisant si les premiers destinataires de la norme, les citoyennes et citoyens, ne s'intéressent pas de nouveau à la chose publique. Insister sur l'importance du vote, promouvoir le projet d'Europe sociale et solidaire, éclairer le débat public sur les sujets techniques sont des

étapes incontournables pour susciter le désir des citoyens de participer à la vie politique.

Plus spécifiquement sur l'enjeu de remobiliser autour des élections européennes, Mathéo Malik propose d'insister sur la responsabilité électorale en montrant que l'enjeu du scrutin ne se limite pas au sol français. Parallèlement, Delphine Rouilleault suggère également de cibler les populations qui semblent désintéressées, notamment les jeunes, en leur montrant l'impact au quotidien des politiques européennes, sur les sujets qui les animent. Sur la question migratoire, elle estime que la bataille culturelle est perdue et qu'il ne faut plus seulement user du discours humaniste mais d'un discours utilitariste en évoquant les apports bénéfiques de l'immigration afin de bousculer les mentalités.

**“
Incubateurs,
impulseurs,
catalyseurs,
défenseurs : les corps
intermédiaires
doivent retrouver
à tous les niveaux
leur place dans la
démocratie.”**

Aller plus loin

Table ronde

« Urgence démocratique en Europe :
que fait-on ? » à DROIT DE CITÉ !





REQUIEM POUR LA LIBERTÉ

Quelles leçons l'Union européenne peut-elle tirer de la dramatique expérience de l'Ukraine en matière de consolidation de la paix et de la démocratie ?

1 / Deux ans après le début de l'invasion russe du territoire ukrainien, comment envisagez-vous l'avenir du monde depuis Kiev ?

Nous assistons à la formation d'un bloc autoritaire complet. L'Iran fournit à la Russie des drones et des missiles balistiques, la Chine l'aide à contourner les sanctions et à obtenir des technologies de guerre essentielles, la Corée du Nord fournit à la Russie des millions d'obus d'artillerie et la Syrie soutient la Russie à l'Assemblée générale des Nations unies. Ces régimes partagent une même vision de l'humanité : les personnes sont de simples objets de contrôle et leurs droits et libertés sont bafoués.

En revanche, les démocraties accordent la priorité à la valeur des personnes, à leurs droits et à leurs libertés. Il ne peut y avoir de compromis sur cette différence fondamentale.

L'existence du monde libre constitue une menace pour les dictatures, car les êtres humains aspirent intrinsèquement à la liberté.

2 / Quel est, selon vous, le principal défi auquel doit faire face l'Europe ?

La liberté ! Car nous sommes en train de la perdre. Cette année, la moitié de la population mondiale ira aux élections. Mais ne vous laissez pas bercer par l'illusion. Plus de 80 % de la population mondiale vit dans des sociétés non libres ou partiellement libres. Cela signifie que les personnes qui ont le droit de voter pour qui elles veulent, de dire ce qu'elles pensent, d'aimer qui elles souhaitent aimer et de choisir librement les dieux qu'elles veulent prier sont minoritaires.

Le problème n'est pas seulement que la liberté dans les pays autoritaires s'est réduite à la taille d'une cellule de

prison. Le problème est que, même dans les démocraties développées, les forces qui remettent en question la Déclaration universelle des droits de l'homme prennent du poids.

Il y a des raisons à cela. Les générations à venir ont remplacé celles qui ont survécu à la Seconde Guerre mondiale. Elles ont hérité de la démocratie de leurs parents. Elles ont commencé à considérer les droits de l'homme comme acquis. Elles sont devenues des consommatrices de valeurs. Elles perçoivent la liberté comme la possibilité de choisir entre plusieurs fromages au supermarché. Elles sont donc prêtes à échanger la liberté contre des avantages économiques, des promesses de sécurité ou de confort personnel.

Pourtant, la vérité est que la liberté est très fragile et doit sans cesse être défendue.

3 / Quelles sont vos craintes pour l'avenir de l'Europe, du Monde ?

Le mal impuni se développe. Les militaires russes ont commis des crimes terribles en Tchétchénie, en Géorgie, en Syrie, au Mali, en Libye et dans d'autres pays du monde. Ils n'ont jamais été punis pour cela. Ils pensent qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent.

J'ai parlé à des centaines de personnes qui ont survécu à la captivité

“
Face à la solidarité autoritaire, les partisans de la liberté doivent s'unir pour défendre leurs valeurs. Nous vivons dans un monde interconnecté où la diffusion de la liberté favorise la sécurité.”

russe. Elles ont raconté comment elles ont été battues, violées, torturées des façons les plus atroces possibles. Par exemple, une femme m'a raconté qu'on lui avait creusé l'œil avec une cuillère. Il n'y a aucune raison légitime d'agir de la sorte. Il n'y a pas non plus de nécessité militaire. Les Russes ont fait ces choses horribles uniquement parce qu'ils le pouvaient.

Il s'agit donc pour moi d'une leçon sur l'histoire de l'impunité russe. Si la Russie réussit et que nous ne brisons pas ce cercle d'impunité, cela encouragera les dirigeants autoritaires de diverses parties du monde à faire de même. Le système international de paix et de sécurité ne fonctionne plus. Les gouvernements démocratiques seront contraints d'investir de l'argent non pas dans l'éducation, la santé, la culture ou le développement des entreprises, non pas dans la résolution de problèmes mondiaux tels que le changement climatique ou les inégalités sociales, mais dans les armes.

Nous assisterons à une augmentation du nombre d'États nucléaires, à l'émergence d'armées robotisées et de nouvelles armes de destruction massive. Si la Russie réussit et que ce scénario se réalise, nous nous retrouverons dans un monde qui sera dangereux pour tout le monde sans exception.

4 / Quel rôle les organisations de la société civile peuvent-elles jouer dans le processus de consolidation démocratique et de paix en Europe ?

Je travaille dans le domaine du droit depuis de nombreuses années et je sais que si l'on ne peut pas compter sur les mécanismes juridiques, on peut toujours compter sur les personnes. Nous avons l'habitude de penser en catégories d'États et d'organisations interétatiques. Mais les gens ordinaires ont beaucoup plus d'impact qu'ils ne peuvent l'imaginer.

la liberté
est un
« produit »
fragile



Oleksandra MATVIICHUK

elle dépend
de nos choix
quotidiens.

Immédiatement après l'invasion, les organisations internationales ont évacué leur personnel, et ce sont donc des gens ordinaires qui ont soutenu ceux qui se trouvaient dans la zone de combat, qui les ont aidés à survivre sous les tirs d'artillerie, qui ont sauvé les gens coincés sous les décombres des immeubles résidentiels, qui ont brisé l'encerclement pour acheminer l'aide humanitaire.

Des gens ordinaires ont commencé à faire des choses extraordinaires. Il est alors devenu évident que les gens ordinaires qui luttent pour leur liberté sont plus forts que la deuxième armée du monde. Que l'engagement de millions de personnes dans différents pays peut changer l'histoire du monde plus rapidement que l'intervention de l'ONU.

5 / Enfin, quel message souhaitez-vous faire passer aux bénévoles, aux membres et aux dirigeants des associations qui œuvrent pour le bien commun ?

Si nous voulons prévenir les guerres à l'avenir, nous devons punir les États et leurs dirigeants qui déclenchent de telles guerres dans le présent. Mais dans toute l'histoire de l'humanité, nous n'avons qu'un seul précédent de ce type. Et nous regardons encore le monde à travers le prisme du procès

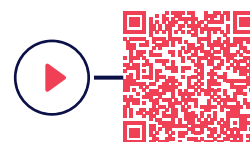
de Nuremberg, où les criminels de guerre nazis n'ont été jugés qu'après l'effondrement du régime nazi. Mais nous vivons dans un nouveau siècle. La justice ne doit pas dépendre de la façon dont la guerre se termine et du moment où elle se termine. Nous ne pouvons pas attendre.

Les hommes et femmes politiques sont souvent tentés d'éviter de résoudre des problèmes complexes. Mais s'ils ne sont pas résolus, ces problèmes ne font que s'aggraver. C'est pourquoi nous avons besoin de la voix des citoyen·ne·s du monde entier pour réclamer justice pour les crimes de guerre. L'enjeu n'est pas seulement pour les habitant·e·s de l'Ukraine.

La Russie doit être tenue pour responsable. Cela implique non seulement des poursuites pénales pour les crimes internationaux, mais aussi la confiscation et le transfert de plus de 300 milliards d'actifs gelés de l'État russe vers l'Ukraine dans les pays occidentaux.

Aller plus loin

Carte blanche en direct de Kiev
d'Oleksandra Matviichuk
à DROIT DE CITÉ !





MENACES SUR LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES EN EUROPE

Comment la société civile doit-elle réagir face au déclin progressif des libertés publiques dans l'espace européen ?

La démocratie constitue un fondement majeur de l'Union européenne. Elle est un gage de sa légitimité et de sa stabilité. Elle garantit la participation citoyenne, la transparence des processus décisionnels et le respect des droits fondamentaux. Cependant, ces principes sont confrontés à des défis croissants d'érosion démocratique. Les inégalités économiques, la montée des mouvements populistes et nationalistes, ainsi que les lacunes institutionnelles menacent la démocratie européenne. Si l'on a longtemps cru que ces menaces ne s'exprimaient qu'au sein de certains pays de l'Union européenne (UE), ces dernières années nous montrent que tout l'espace européen est aujourd'hui concerné par un déclin des libertés publiques.¹

La société civile et, plus spécifiquement, les associations jouent un rôle central d'expression citoyenne dans un contexte où les crises se succèdent en Europe et dans le monde. Actrices des solidarités, réceptacles des mobilisations citoyennes, leur engagement et leur expression contribuent nettement à vitaliser la démocratie. Pourtant, les associations représentent aujourd'hui des cibles de choix pour des forces réactionnaires

omniprésentes dans le débat public. Législations restrictives, agressions verbales et physiques, campagnes de diffamations ou pressions et violences sur des militants ou des groupes spécifiques sont autant de moyens utilisés contre les libertés associatives.

Le cas Hongrois au révélateur de l'Europe

Le déclin des libertés associatives en Europe n'est malheureusement pas un constat qui soit particulièrement récent. En ce sens, de nombreux acteurs de la société civile ont dénoncé depuis de nombreuses années les différentes atteintes à l'État de droit constatées en Hongrie. Le Parlement hongrois a pris des mesures

liberticides à partir de 2010, s'en prenant successivement à la presse, la justice, les ONG ainsi qu'aux minorités. En juin 2017, la Hongrie a adopté une loi obligeant les ONG à déclarer leurs ressources financières qui proviennent de donateurs étrangers qui a ensuite été condamnée par la Cour de Justice de l'Union européenne, obligeant le gouvernement à abroger cette loi notamment au motif que cette loi bafouait la liberté des associations.

En réponse à cette dégradation, le 15 septembre 2022, le Parlement européen a adopté un rapport² explicitant

2 - https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0324_FR.html



1 - Civic Space Report 2023, Forum Civique Européen, <https://civic-forum.eu/wp-content/uploads/2023/03/Civic-Space-Report-2023-European-Civic-Forum.pdf>

l'existence d'un risque clair de violation grave par la Hongrie des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée.³

Dès lors, se pose la question de la capacité des institutions européennes à intervenir lorsque l'un de ses pays membres ne respecte pas les valeurs de l'UE telles qu'énoncées dans le traité de Maastricht. Ce point est ici central puisque depuis plusieurs années maintenant, nous assistons à des positions contraires entre le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil au sujet de l'activation de l'article 7. Cet article permet notamment de prendre des sanctions contre un pays membre pour non-respect des valeurs fondamentales de l'UE et peut aller jusqu'à la suspension du droit de vote d'un État membre au Conseil de l'UE. En ce sens les institutions européennes ont une responsabilité sur la manière dont sont traitées les atteintes à l'état de droit et sur la manière dont elle protège les libertés, notamment associatives, face aux régimes illibéraux.

Les libertés associatives doivent être consolidées partout en Europe

Mais les récentes évolutions législatives dans des pays que l'on pensait relativement protégés en matière de libertés publiques et associatives nous montrent qu'il n'y a plus de pays qui soit complètement protégé en matière de liberté associative. Le cas de la France sur ce point est éloquent. Là où la loi 1901 encadre le droit des associations et adopte un point de vue très libéral, la mise en place du contrat d'engagement républicain donne davantage de contrôle sur les associations. On constate alors, que si le droit d'association en tant que tel n'est pas remis en cause, les libertés associatives elles, sont attaquées.

³ - <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20220909IPR40137/la-hongrie-ne-peut-plus-etre-consideree-comme-une-democratie-a-part-entiere>

“

Si le discours de restriction des libertés associatives n'est plus seulement à cantonner aux pays autoritaires en Europe mais s'inscrit aussi dans la matrice des pays et des partis libéraux, cela peut également avoir un impact sur la manière dont cette pensée vient irriguer les institutions européennes. ”

Le positionnement des institutions européennes en tension

L'exemple du Defense of Democracy package⁴ présenté en décembre 2023 illustre bien la tension permanente en Europe qui vise d'un côté à défendre des valeurs de transparence et de démocratie tout en cherchant à renforcer le contrôle sur les acteurs de la société civile. Ce texte, présenté comme une forme de réponse au Qatargate, vise à renforcer, nourrir et protéger la démocratie en Europe. Il peut à première vue être salubre compte tenu des enjeux que nous avons soulevés précédemment. Néanmoins, Dans ce cadre, la Commission a proposé une directive relative à des "normes communes de transparence et de responsabilité pour

⁴ - https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_6453

les services de représentation d'intérêts dirigés ou payés depuis l'extérieur de l'UE", ce qui a alarmé les ONG⁵, les universitaires et les journalistes.

Sous couvert de lutter contre l'ingérence étrangère, pour le renforcement de la démocratie et vers davantage de transparence, le texte reste largement imprécis ouvrant la porte à de nombreuses dérives pour restreindre les libertés associatives et avoir un impact négatif sur l'espace civique. Il refuse de saisir les causes du déclin démocratique autrement que par le seul prisme d'une ingérence étrangère.

L'Europe se retrouve donc dans une forme de tension entre ses institutions, d'une part, qui ne semblent pas nécessairement se saisir du sujet avec la même approche là où le renforcement démocratique nécessite une collaboration entre les institutions européennes et ses États membres. D'autre part, cette tension s'observe entre la volonté de défendre les libertés associatives, au nom de l'idéal démocratique sur lequel elles s'appuient, et la tentation d'accroître le contrôle sur la société civile organisée en Europe. Pourtant, afin de ne pas devenir complètement dysfonctionnel, nul doute qu'elle devra choisir entre ces deux paradigmes irréconciliables. Nul doute que le résultat des élections aura des conséquences claires sur le choix qui sera opéré.

⁵ - <https://civic-forum.eu/publications/open-letter/joint-ngo-statement-eu-foreign-interference-law-is-civil-society-at-risk>

Aller plus loin

Mobilisation du Mouvement associatif
« ALERTE sur les libertés associatives »



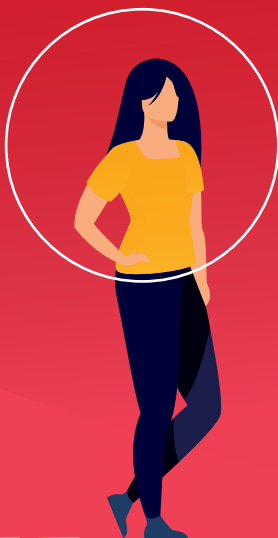
II

Faire

UNION

en

Europe





L'Europe se définit souvent par sa complexité et sa diversité, où la coopération est essentielle. L'Union européenne se positionne comme assemblée non seulement économique et politique, mais aussi comme un projet collectif porté par ses citoyennes et citoyens. Cette union repose sur des valeurs partagées de démocratie, de liberté et de solidarité, et se nourrit de la participation active de ses membres à travers diverses formes d'engagement civique et associatif.

Le renforcement de la démocratie et la réponse aux crises économiques et environnementales, passent par l'engagement des citoyen-ne-s et des associations. Ces derniers jouent un rôle vital en apportant des perspectives et en maintenant les institutions responsables et connectées aux besoins des peuples qu'elles représentent.

Aujourd'hui, l'Europe se trouve à un point critique où renforcer l'Union signifie approfondir la démocratie, valoriser chaque voix et chaque contribution, et répondre de manière adéquate aux aspirations de ses habitant-e-s. Cela implique de réfléchir à la manière dont nous pouvons tous contribuer à une Europe plus unie et résiliente, une tâche qui nécessite coopération, compréhension et détermination.

Mickaël Huet
*Délégué général
du Mouvement associatif*



LES FRANÇAIS·ES EN QUÊTE D'UNION ?

Quel est le rapport des Français et des Françaises à l'Europe ?

À l'approche du scrutin, il est intéressant de s'interroger sur l'état de l'opinion nationale sur la question européenne. Depuis un an, le think tank Destin Commun mène l'enquête au moyen d'études régulières pour décrypter l'intérêt et les attentes des Français·es pour l'Union européenne. Zoom sur les résultats du dernier sondage « Élections européennes : le jeu est ouvert » réalisé en mars dernier.

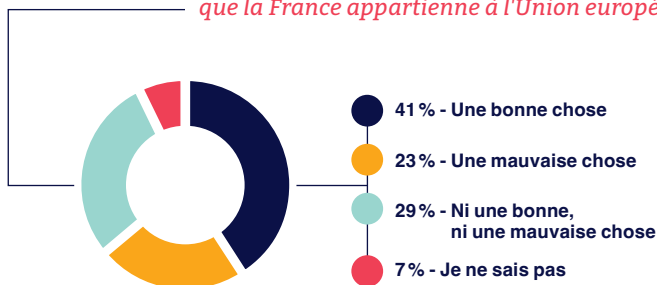
Un attachement au projet européen marqué toutefois par un déficit d'image

Le rapport des Français·es à la question européenne reste complexe. Si l'Europe souffre d'une image dégradée, notamment en raison d'un fonctionnement jugé opaque et déconnecté des principales préoccupations, une grande partie des Français·es restent attachés au projet européen.

Une volonté d'appartenance à l'Union européenne avec toutefois des différences partisanes

Comme le montre l'enquête, l'opinion la plus répandue chez les Français·es reste une vision plutôt positive de l'appartenance de la France à l'Union européenne (41 %). À noter que même du côté des électeurs du Rassemblement National et de Reconquête, une minorité d'entre eux ont une vision négative concernant l'appartenance à l'UE avec respectivement 43 % et 45 %. Une grande majorité des Français·es

Est-ce une bonne ou une mauvaise chose que la France appartienne à l'Union européenne ?



ne souhaite pas quitter l'Union européenne, cette option reste plus élevée chez les Français·es que chez d'autres grands pays membres tels que l'Allemagne ou l'Espagne.

Un fonctionnement de l'Union européenne jugé opaque et déconnecté des Français

Le manque de compréhension du fonctionnement des institutions européennes a un impact significatif sur son image. Lorsque l'on interroge les Français pour qualifier l'UE, les adjectifs qui ressortent sont les suivants : 74 % la jugent bureaucratique, 62 % incompréhensible. Seuls 42 % la jugent démocratique et puissante et uniquement 22 % la jugent efficace.

En parallèle de cette absence de compréhension de son fonctionnement, on observe qu'une majorité des Français·es jugent que l'Union européenne n'a aucun impact (29 %) voire un impact négatif (37 %) sur leur quotidien. À noter que sur ce dernier point,

on remarque une hausse significative avec 10 points de plus entre décembre 2021 et février 2024. Comme pour les tendances précédentes, on note que cette vision négative se retrouve majoritairement au sein de l'électorat RN et Reconquête.

L'Union européenne jugée responsable de l'inflation et des questions migratoires

En plus de l'absence de compréhension du fonctionnement des institutions, les Français et Françaises ont une perception négative de l'action de l'UE dans certains domaines. Sur ce point, deux sujets ressortent principalement à savoir : le prix de l'énergie et la hausse des coûts ainsi que la question migratoire.

Près de 7 Français·es sur 10 jugent négativement les politiques européennes pour lutter contre les hausses du prix d'énergie et du coût de la vie. Ces résultats s'inscrivent dans un contexte inflationniste touchant

l'ensemble du continent européen. Vient ensuite la question migratoire et des réfugiés jugée comme inefficace par presque 6 Français-es sur 10.

Un échelon perçu toutefois comme pertinent pour répondre aux grands défis du continent

Malgré le constat dressé précédemment, les Français et Françaises ont des attentes importantes vis-à-vis de l'Union européenne. Dans un contexte économique, environnemental et géopolitique instable, l'UE apparaît comme l'échelon pertinent pour apporter des solutions.

La volonté d'une Europe puissante sur le plan international

Près de 7 Français-es sur 10 souhaitent une Union européenne forte sur la scène internationale. Cette vision est majoritaire chez l'ensemble des électeurs des différents partis politiques français à l'exception de Reconquête. Ce chiffre s'explique par la nécessité de concurrencer sur le plan économique des acteurs tels que la Chine

Quel impact l'Union européenne a-t-elle sur votre vie quotidienne ?



18% - Un impact positif

45 % au sein de l'électorat PS-PP,
44 % au sein de l'électorat de la majorité présidentielle

37% - Un impact négatif

61 % au sein de l'électorat RN,
59 % chez Reconquête

29% - Aucun impact

41 % au sein de l'électorat LR,
33 % des femmes

16% - Ne se prononce pas



... mais il est pas très accessible.

“

En d'autres termes, si beaucoup de français et françaises ont un regard plutôt défiant concernant l'efficacité des politiques européennes force est de constater que l'UE, malgré un fonctionnement jugé opaque, reste pour un grand nombre l'échelle pertinente pour répondre aux grands défis de notre siècle.”

ou encore les États-Unis. L'adhésion à la nécessité d'une politique de réindustrialisation teintée de protectionnisme est également massive.

La question climatique comme élément fédérateur ?

Plus de la moitié des Français-es souhaite voir l'Union européenne jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale autour de l'enjeu climatique. Même au sein de l'électorat RN, le soutien au leadership écologique européen l'emporte sur l'idée que l'UE devrait seulement aligner son engagement climatique sur ceux des autres grandes puissances. L'action environnementale et climatique de l'UE a le potentiel de raviver la fierté d'être européen chez 6 Français-es sur 10.

Aller plus loin

Entretien avec
Laurence de Nervaux,
directrice de
Destin commun
à DROIT DE CITÉ !





Interview de

Florian Covelli

Délégué général de l'Institut
français du Monde associatif
(IFMA)

POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU FAIT ASSOCIATIF EN EUROPE

Quel est l'état de la connaissance sur le fait associatif à l'échelle européenne?

1 / L'Institut français du monde associatif (IFMA) a été créé en 2019 pour permettre une meilleure (re)connaissance de l'apport des associations à la société. Pouvez-vous nous en dire plus sur vos travaux à l'échelle européenne?

Une première consultation sur les besoins de connaissance du monde associatif conduite en 2019 a montré que le fait associatif à l'échelle européenne était un sujet insuffisamment travaillé par la recherche, alors même que l'engagement associatif est reconnu par les traités européens et qu'il est constitutif d'une citoyenneté européenne active.

Sur la base de ce constat, l'Institut a lancé en 2022 un programme de connaissance¹ et initié une première étape à travers un groupe de travail pour explorer plus en profondeur les besoins de connaissance portant sur le fait associatif en Europe. Piloté par Claire Thoury, Présidente du Mouvement associatif, et par trois chercheurs internationaux, Bernard Enjolras, Rupert Graff Strachwitz et Siri Hummel, ce groupe de travail a réuni 40 chercheurs et acteurs associatifs issus de 16 pays européens.

1 - « EURASSO, vers un programme de connaissance sur le fait associatif en Europe », programme financé par l'Union européenne et par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

À l'issue de cette première étape, un livre blanc² a été édité, mettant à jour quatre grandes thématiques prioritaires qui pourraient structurer un futur programme de soutien à la connaissance.

2 / Quelles sont les thématiques de connaissance que vous explorez pour qualifier le fait associatif et sa contribution sociétale et démocratique en Europe?

Nous avons défini 4 champs d'études prioritaires :

– **Écrire l'histoire des associations et de l'engagement en Europe**

Cela revient à interroger, d'une part, la manière dont le monde associatif a été façonné par des événements et influences historiques et, d'autre part, la façon dont les associations ont elles-mêmes activement façonné l'histoire.

Par ailleurs, une des premières questions qui a animé notre groupe de travail a été de parvenir à trouver un langage commun pour parler du fait associatif. Comment porter ensemble une reconnaissance du monde

associatif si nous n'en partageons pas la même définition ? Une histoire des définitions et des concepts de l'engagement et du monde associatif pourrait jeter les bases d'un système de qualification et d'un cadre analytique comparatifs pour structurer une représentation commune du fait associatif.

– **Actualiser un état des lieux dans une perspective politique, juridique, et statistique**

En effet, depuis la fin du Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project³, les organisations de la société civile manquent d'études comparatives décrivant leurs diversités nationales.

– **Analyser la contribution des associations à la démocratie, à la confiance et à la vitalité de l'espace civique**

Bien que la contribution des associations à la démocratie soit souvent évoquée, elle mériterait d'être davantage étudiée dans ses différentes fonctions : de corps intermédiaire, de plaidoyer, de représentation sociale.

3 - Le Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project a été mené sous la direction de l'Université John Hopkins de Baltimore dans les années 1990-2000 : pour la première fois, le projet a effectué systématiquement des enquêtes quantitatives dans les pays du projet afin de fournir une base de données comparable au niveau international à la société civile organisée.

Alors que la démocratie est actuellement en crise, il serait utile de comprendre les capacités dont dispose le monde associatif pour faire rempart aux mouvements antidémocratiques. Comment les associations contribuent-elles en particulier à l'échelon des individus à produire ou restaurer une confiance institutionnelle et citoyenne ?

Malgré cette contribution des associations à la démocratie en Europe, il n'existe malheureusement pas de catégorie qui désigne spécifiquement les associations d'intérêt général dans le droit primaire de l'UE et la Commission européenne retient une interprétation extensive du terme « société civile », en incluant : « les agences de conseil professionnel, les lobbyistes internes et les consultants indépendants, [...] y compris les cabinets d'avocats, les syndicats, [...] les associations professionnelles, [...] ».

La production de connaissances complémentaires permettrait de faire reconnaître la place des associations d'intérêt général dans le droit européen, que ce soit dans le cadre de la loi relative aux associations ou encore de la loi relative aux marchés publics et aux aides d'État.

– Étudier l'évolution des politiques publiques et leur impact sur les associations

Cela passerait par la réalisation d'une cartographie des politiques de soutien des associations en Europe et d'une étude des modes de financement et de leurs évolutions.

Engagées à produire de l'impact dans une démarche de retour sur investissement social, les associations ont vu se développer les logiques gestionnaires et marchandes dans leurs modes de gouvernance, de financement et d'évaluation. Il serait intéressant, en complément, d'étudier la place que prend cette tendance au sein du fait associatif.

Le contexte européen est évidemment également à prendre en compte dans cette analyse, lui qui est aujourd'hui favorable à la réflexion concernant le cadre juridique des organisations de la société civile, comme le montrent l'adoption du Rapport Lagodinsky par le Parlement européen et les discussions actuelles concernant le statut des associations.

3 / Quel est l'enjeu pour vous aujourd'hui à l'échelle européenne pour renforcer la connaissance ? Quelle sera la suite de vos travaux ?

Si les thématiques prioritaires sont désormais bien identifiées, nos travaux ont permis de mettre en lumière qu'à ce jour, il n'existe pas de réseau européen consacré à la connaissance associative, et que les liens entre associations et universités à l'échelle européenne doivent encore être structurés. Pire, l'analyse d'une bibliographie de 650 références sur le fait associatif en Europe réalisée dans le cadre de nos travaux a montré que les pays européens étaient des contributeurs mineurs, quand 250 références étaient américaines et 50 chinoises.

“ Le renforcement de cette connaissance permettra de mieux outiller les associations dans la conduite de leurs activités et dans leurs réflexions stratégiques et prospectives. Il permettra à terme aux associations de développer leurs relations avec leurs partenaires publics et privés et il contribuera à un cadre favorable pour promouvoir une société civile et une démocratie européennes actives et durables.”

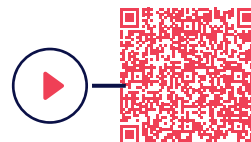
Ces conclusions incitent l'Institut à prolonger son action et à constituer et animer un réseau et des alliances pluri-acteurs et internationaux pour fédérer autour d'un futur programme de connaissance sur le fait associatif et la démocratie en Europe.



Aller plus loin

Livre blanc de l'IFMA

« Pour une meilleure connaissance du fait associatif en Europe »





SOMMES-NOUS TOUS DES EUROPÉEN·NE·S?

Comment renforcer l'unité et l'identité européenne?

En juin, nous sommes appelés aux urnes pour choisir nos représentant·e·s au Parlement européen. Le grand rendez-vous démocratique que sont ces élections européennes, élections au suffrage universel direct depuis 1979, unit les Européen·ne·s par un même acte civique. Il nous rappelle que nous appartenons à une même communauté politique, fondée sur une citoyenneté partagée. Mais en sommes-nous bien conscients?

Après plus de soixante-dix années de construction européenne, la question du sentiment d'appartenance à l'Union européenne (UE) est une question légitime. C'est une question identitaire qui interroge la nature même de l'UE. Est-ce une simple coalition d'États ou bien une communauté de citoyen·ne·s? « Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes », avait en son temps répondu Jean Monnet, qui fut l'un des principaux artisans de l'Union que nous connaissons aujourd'hui¹. Y sommes-nous parvenus?

Les Français-es majoritairement attachés à l'UE

Dans les enquêtes d'opinion régulièrement publiées par l'Eurobaromètre ces dernières années, une majorité d'Européen·ne·s témoigne de leur

attachement à l'UE. Les Français·es ne font pas exception avec 55 % des Français·es qui déclarent leur attachement à l'UE et 62 % d'entre eux qui se sentent citoyen·ne·s européens². La remise en cause de l'appartenance de la France à l'UE a nettement reculé dans le débat public, les partis détracteurs de l'UE n'osant même plus prôner la sortie de la France de l'UE ou de l'euro. Ce consensus ne clôt toutefois pas le débat sur la légitimité de l'UE, de son fonctionnement et de ses politiques.

Les Français·es font partie des Européen·ne·s qui se sentent le moins bien informés des enjeux et des réalisations de l'UE. Plus d'un Français·es sur deux fait état de son insatisfaction de l'UE telle qu'elle est aujourd'hui. Ces constats doivent nous pousser à nous questionner sur la participation des citoyens, en particulier en France, au projet politique qui unit les Européen·ne·s et à la capacité des citoyen·ne·s à déterminer l'avenir de l'UE.

Construire une démocratie à l'échelle de l'Europe

La guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine a réveillé en nous plusieurs questions existentielles. Quel sens donner à la construction européenne? Sommes-nous prêts à mourir pour l'Europe? Quelles sont les frontières de l'UE?

Ces questionnements nous ramènent à la genèse du projet européen après la Seconde Guerre mondiale. Ce sont d'abord les valeurs qui ont présidé aux fondements des premières institutions européennes. Portés par l'idéal de construire une Europe libre et unie, les premiers militant·e·s de la cause européenne, fédérés au sein du Mouvement Européen dès 1948, imaginent des institutions pour garantir le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine sur le continent européen, la démocratie et l'état de droit. Ils posent ainsi les conditions d'une paix durable. Ces valeurs sont traduites en droits par la Convention européenne des droits de l'Homme, acte fondateur du Conseil de l'Europe. Plus tard, les institutions de l'UE établissent leur propre Charte européenne des droits fondamentaux pour compléter cet arsenal.

Au-delà de l'unification des Européen·ne·s au sein d'une même communauté de valeurs, les fondateurs choisissent de dessiner les premiers contours d'une communauté politique. Parmi les premières revendications du Mouvement Européen figure la création d'une assemblée parlementaire pour établir une représentation des citoyen·ne·s des États membres au sein des institutions européennes naissantes. Dès les années 1950, des assemblées européennes où siègent les parlementaires des différents États membres donnent une dimension démocratique aux institutions européennes, bien au-delà d'une simple organisation internationale où règnent les règles de la diplomatie.

¹ - Discours de Jean Monnet, Washington, 30 avril 1952.

² - Standard Eurobarometer 100 - Automne 2023.



L'élection au suffrage universel direct du Parlement européen en 1979, le renforcement de ses pouvoirs jusqu'à devenir aujourd'hui co-législateur avec le Conseil des ministres dans un grand nombre de domaines et son affirmation politique ont contribué à donner corps à la démocratie transnationale qu'est l'UE. C'est la création d'une citoyenneté européenne par le traité de Maastricht signé en 1992 qui vient parfaire cet édifice démocratique supranational qu'est l'UE.

Enfin, au fil des décennies, les communautés européennes ont accueilli de nouveaux pays. L'UE compte aujourd'hui 27 États membres et célèbre les 20 ans de l'élargissement aux États de l'Europe centrale et orientale. Union libre d'États et de citoyen·ne·s, communauté de citoyen·ne·s égaux et de valeurs partagées, l'UE doit repenser encore une fois ses limites alors que la guerre fait son retour sur le sol européen. L'aspiration d'autres Européen·ne·s à rejoindre cette communauté politique, parmi lesquels les habitant·e·s d'Ukraine, de Moldavie, des pays des Balkans occidentaux ou de Géorgie, nous pousse à imaginer une UE à plus de 30 États membres.

Renforcer la citoyenneté européenne, un enjeu majeur pour l'avenir de l'UE

Si l'UE est avant tout une communauté de valeurs, alors nous devons répondre aux défis de l'intégration à venir de nouveaux États membres dont les citoyen·ne·s aspirent à rejoindre la communauté politique que nous

avons bâti. Pour réussir l'accueil de nouveaux États membres au sein de l'UE, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la nécessité de renforcer la démocratie qui nous unit.

Pour ce faire, il faut d'abord garantir le socle des valeurs qui nous unissent. Nous devons être intransigeants sur les garanties de respect des droits fondamentaux, de la démocratie et de l'état de droit des pays candidats à l'adhésion à l'UE avant toute intégration même partielle. Cette même intransigence doit nous conduire à revoir les règles au sein même de l'Union pour sanctionner davantage les gouvernements qui s'en détournent et rétablir les conditions de la démocratie dans chaque pays.

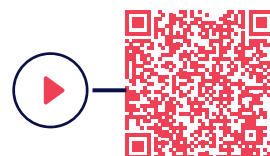
Ensuite, il faut consolider bien plus encore le sentiment d'appartenance à cette communauté politique partout en Europe à travers une véritable éducation civique européenne. Cette éducation civique pour transmettre savoirs et valeurs aux citoyens tout au long de leur vie pourrait se traduire par un socle commun d'apprentissages pour l'ensemble des pays européens.

Enfin, une démocratie, tant à l'échelle nationale que supranationale, doit répondre efficacement aux grands défis de notre temps. Les préoccupations exprimées par les citoyens de l'Union, notamment à l'occasion de la Conférence sur l'avenir de l'Europe dont les conclusions ont été rendues en mai 2022, invitent à présent leurs représentants à apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Pour répondre à ces enjeux, tout comme garantir un

“
Ces défis et ces propositions, aux députés du Parlement européen élu en juin 2024 de s'en emparer pour garantir la démocratie et les droits des citoyen·ne·s, pour renforcer l'unité de l'Europe et l'appartenance à une même communauté de destin. En somme, pour faire de nous enfin de véritables citoyennes et citoyens européens.”

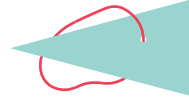
fonctionnement efficace de l'UE dans la perspective de futurs élargissements, il faut réformer l'UE en modifiant les traités pour lui donner les moyens d'agir, renforcer encore la participation de ses citoyens et de leurs représentants aux décisions communes et pour garantir de nouveaux droits.

Aller plus loin
Interview de Hervé Moritz
à DROIT DE CITÉ !



III Faire SOCIÉTÉ en Europe





En Europe, la notion de « faire société » incarne notre quête collective plus d'intégration et de résilience dans une Europe juste. Face à des défis globaux pressants, notamment le réchauffement climatique, la biodiversité, et les disparités sociales croissantes, il est impératif de repenser nos modèles de développement pour garantir un avenir viable pour tous.

La transition écologique, notamment, nécessite des investissements massifs et bien coordonnés, qui doivent être équitablement partagés entre secteurs public et privé. Ces efforts doivent être soutenus par une réglementation incitative, encourageant les investisseurs à adopter des pratiques durables. La directive sur les associations transfrontalières européennes et les initiatives autour de l'économie sociale et solidaire représentent des avancées significatives dans cette direction, mais aussi des exemples de la complexité des ajustements requis au niveau politiques.

L'établissement de normes claires, telles que celles proposées pour la finance verte, mais encore insuffisamment définies pour les aspects sociaux, est essentiel. L'Europe se doit de promouvoir un cadre où les objectifs de développement durable ne sont pas seulement envisagés sous l'angle environnemental mais intégrant également des objectifs sociaux robustes.

Ce contexte invite à une réflexion profonde sur la manière dont les corps intermédiaires notamment les associations, et les acteurs de l'ESS peuvent contribuer plus efficacement à la construction d'une société européenne plus inclusive. La réponse à ces enjeux passe inévitablement par une coopération accrue entre les États membres, les institutions européennes, et les acteurs non gouvernementaux pour forger des politiques qui reflètent nos valeurs communes de solidarité et de durabilité.

Faire société en Europe, c'est donc embrasser une vision holistique qui relie le social, l'économique et l'environnemental dans une démarche cohérente et solidaire.

Mickaël Huet
Délégué général
du Mouvement associatif





VERS UN STATUT D'ASSOCIATION TRANSFRONTALIÈRE EUROPÉENNE

Ce nouveau statut juridique est-il véritablement favorable aux associations ?

L'association, une entreprise européenne comme les autres

En raison de son approche primaire de développement, c'est-à-dire la construction du marché intérieur, l'Union européenne rencontre quelques difficultés pour appréhender le fonctionnement et les spécificités du modèle non-lucratif. Elle s'est longtemps désintéressée des acteurs non-lucratifs, du rôle qu'ils peuvent accomplir, et du poids qu'ils représentent en Europe en termes de développement démocratique mais aussi économique. De plus, bien que nous ayons d'ores et déjà, dans le droit communautaire, des statuts pour les entreprises européennes, il n'existe, aujourd'hui en Europe, aucune législation commune relative aux acteurs non-lucratifs. En l'état actuel du droit européen, toutes les structures, indépendamment de leur statut, développant des activités

économiques sur le marché européen sont considérées comme des entreprises et sont soumises aux lois du marché, dont les règles relatives au droit de la concurrence. Aux yeux du droit communautaire, les associations à but non-lucratif sont alors considérées comme des entreprises, au même titre que les entreprises lucratives.

Premiers jalons de la reconnaissance du non-lucratif en Europe

La mandature européenne 2019-2024 a marqué un tournant dans cette approche en consacrant une place toute particulière au développement de l'économie sociale et de ses acteurs en Europe. Fin 2021, La Commission européenne a alors adopté un plan d'action pour l'économie sociale en Europe. Elle a également déposé le 5 septembre 2023, une proposition de directive relative aux associations transfrontalières européennes, visant à simplifier le fonctionnement et l'accès au marché intérieur pour les associations, en facilitant le droit d'exercice et d'établissement des associations par la création d'un nouveau statut national d'association transfrontalière européenne, et une reconnaissance mutuelle dans l'ensemble des États membres.

Bien que cette proposition de directive représente une avancée majeure pour l'ensemble des acteurs de l'économie

sociale et solidaire en ce qu'elle inscrit, en droit européen, une première définition du but non-lucratif très proche de notre définition française¹, elle soulève tout de même quelques interrogations. La première est celle de la base légale choisie. En effet cette directive, basée sur les articles 50 et 114 TFUE², adopte une approche dite de « marché ». Elle permet cependant de dépasser la nécessité d'un vote à l'unanimité du Conseil et l'opposition de certains États membres, qui ont vu échouer la première tentative d'adoption de statut d'association européenne en 1991³. Cette stratégie fait écho à la vision politique de Jean Monnet pour qui l'intégration économique est le fondement de l'union politique, en ce sens, « le chemin que nous empruntons est moins important que la direction que nous prenons »⁴.

1 - https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0044_FR.html

2 - https://www.doctrine.fr/l/traite-fonctionnement-union-europeenne/article-50/UE_TFUE_50
https://www.doctrine.fr/l/traite-fonctionnement-union-europeenne/article-114/UE_TFUE_114

3 - <https://fonda.asso.fr/ressources/projet-de-statut-dassociation-europeenne-historique-et-enjeux>

4 - Monnet, Jean, Téléphoner Volf... Mon cher ami, ..., Archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, mai 1955.



“

Passer par le marché est donc un choix stratégique qui permet de faire passer des messages plus politiques, et en outre, dans ce cas précis, en termes de libertés associatives, de construction de la société civile et de développement de l'espace démocratique européen.”

Nécessité de rester vigilants sur différents points

Pour Thierry Guillois, ancien membre du Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA), « philosophiquement, il s'agit bien d'inscrire les associations à but non-lucratif dans une logique de marché intérieur, ce qui n'est pas neutre ». Deux questions doivent alors être posées : premièrement, compte tenu de la spécificité des associations à but non-lucratif et notamment de leur caractère désintéressé, doit-on leur appliquer les mêmes règles qu'aux acteurs lucratifs en termes de droit de la concurrence ? Dans un deuxième temps, doit-on se satisfaire de la présence des activités des associations à but non-lucratif dans le marché intérieur ou doit-on au contraire, créer les outils permettant d'exclure les organismes non-lucratifs du marché européen ?

Dans son rapport sur l'impact de la concurrence lucrative sur le modèle économique associatif⁵, le HCVA conclue que la concurrence, notamment introduite par le droit européen et son marché unique, apparaît comme un facteur important de perturbation du modèle économique des associations. À titre d'exemple, le cas du secteur des recycleries, est plutôt parlant. En effet ce secteur fait depuis peu, face à une montée de concurrence avec l'ouverture de ce nouveau marché ainsi qu'à

une contrainte de plus en plus forte de la dépense publique. Depuis 2005 la part des associations dans ce secteur a baissé de 41 %. Simultanément, la part des activités marchandes a augmenté de plus de 30 %. Pour Martin Bobel, administrateur du réseau des ressourceries et conseiller au CESE, ces chiffres témoignent d'un « changement des modes d'agir des acteurs publics aux dépens de la subvention ». On passe alors d'une logique de subvention d'activité des acteurs associatifs à une logique d'appels à projets, et donc de mise en concurrence des acteurs associatifs.

Si cette proposition de directive ne touche pas directement aux règles de la concurrence, un deuxième risque apparaît. Celui de la dégradation des modes de subvention des associations, avec le règlement dit des minimis, adopté par la Commission européenne le 13 décembre 2023⁶. Ce règlement contraint et plafonne les financements publics pour toutes les « entreprises » à 300 000 euros sur une période de trois ans. Ce qui, selon Martin Bobel, peut engendrer un risque d'effondrement du secteur associatif. Cette proposition de directive propose également une possibilité d'accès au capital pour les associations, ce qui soulève des enjeux en termes de gouvernance associative. Un point de vigilance sur un potentiel

risque de « jeu de statuts » de la part des entreprises lucratives doit également être pris en compte. Les entreprises lucratives pourraient en effet être tentées de créer des associations pour pénétrer le marché associatif avec des entreprises lucratives.

Plusieurs arguments favorables

Guillaume Balas, ancien député européen et délégué général de la fédération Envie, rappelle et salue cependant « l'intention politique qui est, à un moment où certains pays le remettent en cause, de protéger le droit associatif ». En effet, la liberté d'association, le modèle non-lucratif et sa définition restent proches de ce qui existe déjà en droit français. De plus, le principe de gestion désintéressée telle que nous l'entendons est également protégé par cette proposition de directive.

De manière plus générale, cette proposition de directive présente quatre aspects positifs : elle pourrait d'une part permettre à certains États membres d'assouplir leur législation en matière de liberté associative. Elle permettrait également aux associations de gagner en efficacité en réduisant les barrières légales et administratives qui entravent aujourd'hui leur capacité d'action au-delà de leurs frontières nationales. De plus ce texte ne touchera ni n'impactera les législations nationales en matière associative, et s'appuiera même sur le texte le plus similaire en droit national pour les dispositions non abordées par la directive. Enfin, comme le précise Guillaume Balas, la France est l'un des pays d'Europe qui compte le plus d'associations à but non-lucratif réalisant des activités économiques. Par tous ces aspects, cette proposition de directive semble donc être favorable au monde associatif français.

Aller plus loin

Contributions du Mouvement associatif aux consultations de la Commission européenne



5 - https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/hcva_-_rapport_sur_la_concurrence_20210920.pdf

6 - <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat/les-aides-de-minimis>. Le règlement "de minimis" n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023,



PLAIDOYER POUR UNE EUROPE PLUS SOCIALE

Interview croisée de

Jean-Pascal Labille
secrétaire général
de Solidaris et

Guillaume Balas
ancien député
européen et
délégué général de
la Fédération Envie

Pourquoi et comment développer un espace européen faisant une plus grande place à l'Économie sociale et solidaire (ESS)?

1 / Quels constats faites-vous sur la place de l'ESS en Europe?

Le bilan est mitigé. D'un côté, nous constatons un environnement européen très favorable au développement de l'ESS, avec des avancées législatives et réglementaires notamment liées aux travaux du Commissaire Nicolas Schmit.

Dans le même temps, des inquiétudes émergent dans un contexte de montée de l'extrême droite en Europe et avec des débats et programmes dans le cadre des élections européennes faisant peu de place à l'ESS. S'ajoutent à ces incertitudes les coups de freins

de l'actuelle Commission européenne sur les dossiers en lien avec l'économie circulaire et la transition écologique, sujets portés en priorité par l'ESS.

2 / Quel signal envoie l'Europe avec la proposition de directive sur les associations transfrontalières européennes (ATE)?

Les 3,8 millions d'associations à but non lucratif en Europe contribuent à 2,9 % du PIB de l'Union européenne. Cependant, la mosaïque législative liée aux 24 régimes réglementaires des États membres crée des limites juridiques et financières au développement l'espace civique européen.

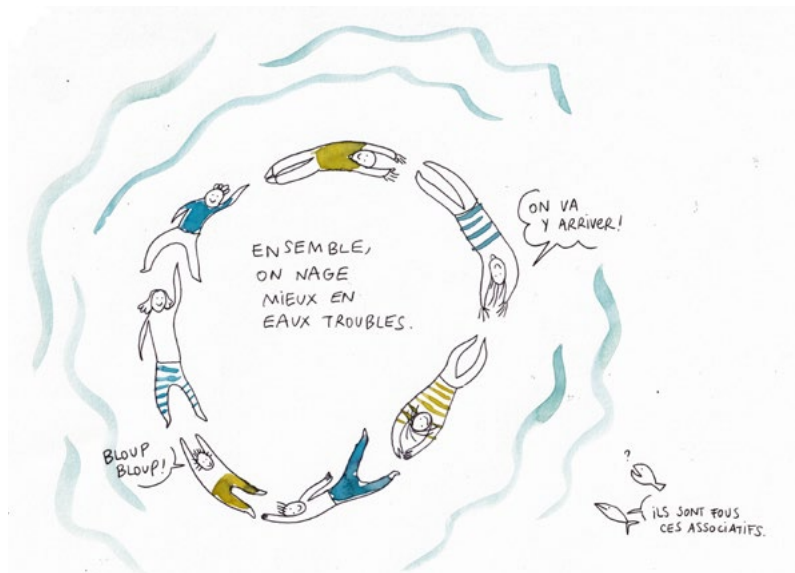
C'est muni d'un tronc légal commun que les acteurs européens de l'ESS seront plus facilement en mesure de faire reconnaître leur plus-value pour répondre aux enjeux de cohésion sociale à échelle européenne.

La directive ATE serait un pas prometteur vers cet objectif. Mais restons prudents et attentifs car le projet ATE n'est pas encore au bout de son parcours.

3 / La Commission européenne a adopté en 2021 un plan d'action pour l'économie sociale en Europe. Qu'en pensez-vous?

Ce plan d'action a donné un cadre structurant pour l'ESS à l'échelle de l'Europe. Cependant, les situations selon les pays divergent, rendant la mise en œuvre du plan d'action d'autant plus complexe. Selon une étude de la Commission, les entreprises de l'économie sociale jouissent de divers degrés de reconnaissance publique et privée, politique et juridique. De plus, l'accès au financement est bien souvent un point faible de l'économie sociale. En effet, leurs modèles se concentrent sur le rendement social plutôt que financier, les rendant moins attractives pour les investisseurs traditionnels.

Afficher politiquement l'ESS comme priorité, à travers ce plan d'action, c'est mettre « un coup de canif » dans la définition européenne des acteurs



économiques qui est très liée au marché et aux règles de concurrence. Cela prouve que le marché unique peut être faussé pour de bonnes raisons, relatives à l'intérêt général, et aux spécificités de gouvernances des structures de l'ESS.

4 / Comment les acteurs de l'ESS peuvent-ils renforcer leur influence à l'échelle européenne ?

“
Il faut appeler à un front populaire européen de la société civile et de l'ESS.”

Les acteurs de l'ESS doivent plus que jamais faire front commun faisant fi de leurs différences, s'unissant autour de leurs valeurs, principes et socles communs.

Un débat doit donc être posé sur la représentation de l'ESS en Europe, s'appuyant sur les différentes structures nationales ou transnationales existantes, telles que ConcertES en Belgique, ESS France, ou encore Social Economy Europe au niveau européen et ESS Forum International.

On doit pouvoir développer les outils qui permettent de s'unir pour changer le rapport de force au sein de l'économie européenne.

5 / Quel rôle à jouer pour les corps intermédiaires dans la défense et la reconnaissance du modèle non-lucratif en Europe ?

Les corps intermédiaires doivent, selon nous, mener 3 combats dans ce contexte européen :

- pour une diversité des formes d'entreprendre en Europe, dans tous les secteurs, couverts par les structures

de l'ESS. En effet, les Traités européens sont empreints d'une composition binaire restrictive, entre public ou privé. Avec l'économie sociale, c'est une troisième voie que nous affirmons, celle de la finalité d'intérêt général et des services d'intérêt général.

- pour une Union européenne assurant la primauté des personnes sur la recherche de profits à tout prix.
- pour un modèle de vivre-ensemble démocratique, solidaire et écologique ne laissant personne sur le bord de la route.

6 / Qu'attendez-vous des nouvelles élections européennes du mois de juin pour l'ESS ?

Les élections européennes seront cruciales pour l'avenir de notre modèle social et démocratique. Il existe bien aujourd'hui une « Europe sociale », mais qui reste insuffisante pour faire face aux crises socio-économiques, à la montée en puissance du populisme et de l'euroscepticisme.

Aujourd'hui comme hier, l'économie sociale a démontré sa résilience, sa pertinence et sa capacité à apporter un ensemble de solutions, souvent sous la forme d'innovations, et a su s'adapter aux crises en tous genres, qu'elles soient économiques, sociales, sanitaires ou climatiques. Son mode d'organisation et sa gouvernance contribuent au bon fonctionnement et au renforcement de nos modèles démocratiques, de nos économies et de nos sociétés, au bénéfice de tous nos citoyen-ne-s, y compris les plus vulnérables et ceux qui sont menacés d'exclusion sociale.

L'ESS répond à tous nos paradoxes, entre un besoin d'avoir une économie viable, tout en y alliant le souci du social.

“
L'ESS est une réponse politique globale.”

7 / Pour finir, quel message souhaitez-vous faire passer en priorité aux futur-e-s décideurs et décideuses européen-e-s ?

Aujourd'hui, il est nécessaire de renforcer le visage social de l'Europe.

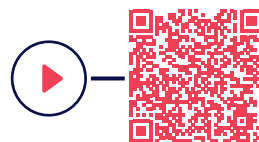
Car la crise économique des dernières années a eu de fortes conséquences sociales dans de nombreux États. Car une Europe plus sociale est indispensable pour compenser les effets de l'approfondissement du marché unique. Car les États font face à des défis communs et des transformations sociétales qui affectent leur marché du travail et l'avenir même de leur modèle social.

Aussi nous attendons des institutions européennes :

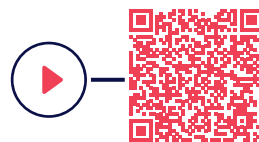
- Le renouvellement de l'intergroupe économie sociale du Parlement européen.
- La désignation d'un commissaire européen en charge de l'économie sociale.
- La continuation du développement et de l'implémentation du plan d'action.

Aller plus loin

Interviews à Droit de Cité !
de Guillaume Balas



de Jean-Pascal Labille





À QUAND UNE FISCALITÉ EUROPÉENNE AU SERVICE DES TRANSITIONS?

*Comment la taxonomie européenne peut-elle mieux soutenir
les transitions écologique, sociale et solidaire?*

D'énormes investissements sont nécessaires pour assurer la transition écologique. Si les estimations convergent autour de 2 % du PIB en investissements supplémentaires, la question de la répartition de ce montant entre financements privés et financements publics est plus discutée. Fort heureusement, on observe une tendance très marquée des principaux investisseurs privés à verdir leur politique d'investissement. C'est le résultat d'une conjonction entre un fort mouvement sociétal et la mise en place d'un ensemble de réglementations, notamment en Europe, qui incitent fortement les détenteurs d'actifs à constituer des portefeuilles de titres d'entreprises engagées dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La définition par le GIEC d'un seuil de réchauffement à ne pas dépasser et l'action diplomatique ayant conduit aux accords de Paris ont permis de traduire un objectif mondial en une série de feuilles de route et de plans stratégiques applicables à chaque région du monde et à chaque secteur économique. Ainsi les investisseurs peuvent-ils facilement identifier comment chaque titre de leur portefeuille contribue à un objectif mondial. Il s'agit d'une performance remarquable et qui pourrait inspirer des actions dans bien d'autres domaines. En effet, si l'on

parle « des transitions », et pas seulement de « la transition », c'est bien parce qu'il apparaît souhaitable de fixer d'autres objectifs, que ce soit en matière environnementale avec la nécessité de protéger la biodiversité ou en matière sociale, où beaucoup reste à faire. Certes, les 17 objectifs du développement durable tracent la voie mais leur degré de précision est loin de celui des rapports du GIEC et ne fait pas l'objet, contrairement à l'objectif climatique, d'une répartition des efforts qui permet aux entreprises d'avoir une idée des objectifs qu'elles doivent se fixer dans ces domaines. Bref, il n'existe pas de GIEC du social !

Dans ces conditions, il est difficile de mobiliser les investisseurs et les gestionnaires d'actifs autour des thématiques sociales, même si celles-ci sont mises apparemment au même rang que les thématiques environnementales dans le triptyque ESG. De fait, les fonds d'investissement relevant de l'article 9 de la directive SFDR, qui doivent se fixer un objectif de durabilité qui guide leur politique d'investissement, ont dans leur immense majorité retenu un objectif environnemental.

De même, s'il existe une taxonomie verte, qui d'ores et déjà oblige chaque fonds d'investissement à publier la part du portefeuille constituée d'activités vertes (au sens de la

taxonomie), il n'existe pas de taxonomie sociale. Les travaux menés en ce sens par l'Union européenne ont en effet été suspendus.

La démarche avait pourtant ses avantages : avec la taxonomie et l'obligation de publier un taux d'alignement sur celle-ci pour chaque fonds d'investissement, la caractérisation des fonds gagnait en objectivité et devenait comparable d'un gestionnaire à l'autre. Par ailleurs le niveau d'exigence était délibérément élevé : le principe de la taxonomie est en effet que l'entreprise ait, au moins pour une part de son activité, une contribution « substantielle » à la réalisation d'un objectif (environnemental) sans nuire pour autant aux autres objectifs (environnementaux) définis dans cette même taxonomie.

La transposition de cette approche au domaine social serait un pas en avant pour rééquilibrer le financement des transitions vers le pilier social. Il est vrai qu'il est plus facile de caractériser une activité verte qu'une activité sociale. Dans un cas certains secteurs économiques s'imposent, par exemple celui des énergies renouvelables. Dans l'autre, ce sont plus des critères tels que l'accessibilité des biens et services pour les populations les plus vulnérables qui semblent pertinents. Il n'en demeure pas moins que certains secteurs, comme l'alimentation, la santé,

l'éducation, la formation, le logement, se définissent comme répondant aux besoins essentiels de l'être humain et en ce sens peuvent contribuer « substantiellement » à des objectifs sociaux qu'une réglementation pourrait préciser.

Dans l'attente d'une telle clarification, vers quels instruments se tourner pour financer une hypothétique « transition juste » ? Le marché français dispose d'une catégorie fournie de fonds dénommés fonds solidaires : ceux-ci utilisent une possibilité offerte par la réglementation européenne des fonds ouverts au grand public, qui prévoient que 10 % maximum du portefeuille peut être investi en actifs non cotés. Cette possibilité n'est quasiment pas exploitée dans les autres pays. En France, les fonds solidaires investissent cette poche dans des entreprises à forte utilité sociale, les ESUS (entreprises solidaires d'utilité sociale). Le marché s'est développé grâce à une réglementation qui prévoit qu'au moins un fond solidaire doit figurer dans le choix de fonds proposé aux salariés dans les plans d'épargne salariale et aux épargnants dans les contrats d'assurance-vie. Le Label Finansol oriente depuis 25 ans les épargnants français vers ces produits d'épargne solidaire. Aujourd'hui c'est de l'ordre de 20 milliards d'encours qui sont ainsi dévolus, du moins partiellement (car à travers la poche de 10 %), à des activités sociales aussi essentielles que l'insertion par l'activité économique,



le logement des personnes les plus précaires, l'accueil des personnes en situation de handicap et leur accès à l'emploi, etc. Une proportion importante de ces ESUS est constituée d'associations, ce qui permet également à celles-ci d'accéder à des financements très complémentaires des emprunts bancaires car n'exigeant pas de garanties.

Ces fonds, en forte collecte, ne représentent pourtant qu'environ 1 % de l'ensemble des fonds d'investissement. Il serait très utile pour le développement de l'ESS en Europe que des fonds analogues voient le jour dans d'autres pays de l'UE, avec un cadre réglementaire incitatif inspiré

de la France. L'association FAIR qui fédère les acteurs de la finance à impact social en France porte un plaidoyer en ce sens avec le soutien d'autres acteurs européens. En effet, cette exception française des fonds solidaires est observée de près par d'autres pays et à Bruxelles, mais sans conséquence concrète à ce stade.

On le voit, les pistes ne manquent pas pour développer le financement « des transitions ».

“

L'innovation financière, trop souvent associée à des excès spéculatifs, peut aussi être utilisée au service d'objectifs plus hauts, plus nobles, plus vertueux. À l'ESS, et spécialement au monde associatif, de s'en saisir pour l'orienter au profit de l'intérêt général !”

Aller plus loin

Guide du Mouvement associatif
« La finance solidaire
au service des associations »



IV

Faire

ENSEMBLE

l'Europe





L'Europe est un concept riche et complexe, où la géographie, l'économie, la politique et le social s'entremêlent pour former un tissu unique de nations, de cultures et d'histoires. Mais au cœur de cette diversité réside un principe fondamental : celui de l'unité et de la collaboration. Faire ensemble l'Europe, ce n'est pas seulement aboutir à des accords politiques ou économiques au sommet, mais c'est avant tout engager chaque citoyen-ne dans ce processus collectif.

La participation active des citoyennes et citoyens à la construction européenne est plus qu'une nécessité ; elle est un droit et une opportunité. Dans nos sociétés où la polarisation et l'indifférence menacent parfois les fondements démocratiques, encourager et valoriser l'engagement civique est primordial. Il est essentiel de réfléchir aux moyens par lesquels nous pouvons revitaliser ce sentiment d'appartenance à une communauté plus vaste, celle de l'Union européenne, et de mobiliser les énergies vers des objectifs communs.

Cela implique de redéfinir et de renforcer les liens entre les jeunes et l'Europe, en faisant tomber les barrières d'accès à l'information et en démystifiant les institutions. Il est également crucial de reconnaître et d'intégrer les diverses formes d'expression démocratique qui émergent, allant au-delà des structures traditionnelles et embrassant des initiatives citoyennes variées qui reflètent le dynamisme et la pluralité de l'Europe.

En ces temps de défis globaux, des questions telles que le changement climatique, la gestion des migrations, et la défense des droits humains appellent à une action coordonnée et solidaire. Nous devons ainsi encourager une participation plus inclusive et équitable, où chaque voix, notamment celles des jeunes, peut se faire entendre et influencer les décisions qui façonneront l'avenir de l'Europe.

Faire ensemble l'Europe, c'est donc construire un projet commun où chaque citoyen-ne se sent impliqué, écouté et valorisé. C'est dans cet esprit que nous abordons les divers aspects de la vie européenne, en quête constante d'amélioration et de progrès pour tous-tes.

Mickaël Huet
Délégué général
du Mouvement associatif





POUR TOUS·TES, PAR TOUS·TES, AVEC TOUS·TES

Comment favoriser et accompagner la mobilisation citoyenne de tous et toutes ?

Dans une année aux enjeux électoraux considérables et dans une période où la démocratie semble osciller entre crise et transformation, l'atelier #PourTousAvecTous qui s'est tenu à DROIT DE CITÉ! a ouvert un espace bienvenu pour discuter de la participation citoyenne en évoquant ses fondements ainsi que son avenir. Réunissant militant·e·s, citoyen·ne·s, et acteurs associatifs divers, ce fut également l'occasion d'explorer les éléments qui caractérisent les démocraties contemporaines et les défis qu'elles rencontrent.

Constat partagé d'une participation citoyenne entravée

Le débat s'est ouvert sur un diagnostic de l'état actuel de la démocratie. Tandis que certain·e·s participant·e·s semblaient contester l'idée d'une crise, en soulignant la capacité accrue des citoyen·ne·s à s'exprimer, d'autres ont plutôt insisté sur la crise de légitimité et de représentativité qui marque profondément nos systèmes politiques.

Cette divergence de points de vue au sein des participant·e·s s'est amoindrie avec la question des outils démocratiques à dispositions des citoyen·ne·s, puisqu'ils ont consensuellement relevé d'importants obstacles à la participation citoyenne, tels que l'exclusion numérique ainsi que d'autres facteurs entravants,

également responsables de la baisse progressive de la participation électorale. Par ailleurs, un fossé entre les outils disponibles, comme les cahiers de doléances du grand débat national, et leur réelle influence sur les décisions politiques, a également amené les participants à interroger l'efficacité de ces mécanismes dans la pratique.

Par ailleurs, et bien qu'il ait été souligné que de nombreuses associations adressaient leurs actions auprès des segments spécifiques de la population, le secteur associatif a été reconnu comme un pilier de l'accueil et de l'inclusion, dont l'engagement en leur sein peut constituer de véritables outils d'éducation à la démocratie.

Enfin, les discussions ont tourné vers l'avenir, avec 2024 désignée comme une année cruciale pour les démocraties mondiales au vu des dangers internes et externes qui les menaçaient. Appelant de ce fait à une nécessité de voir la société civile vigilante et mobilisée.

Cet instant de débat a donc offert un panorama riche et complexe de la démocratie et de l'expérience qu'en font les citoyen·ne·s. Les participant·e·s sont repartis avec une compréhension plus nuancée des défis à relever et des innovations possibles. Cela permet des projets contribuant à façonner une démocratie plus inclusive et réactive.

“
Démocratie au sein de laquelle la participation citoyenne, plus que jamais, apparaît comme une clé de voûte pour revitaliser les engagements collectifs « du peuple, par le peuple et pour le peuple ».”

Zoom sur l'action des centres sociaux

La Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF), qui a contribué à l'animation de l'atelier, porte cet enjeu de la participation réelle des habitant·e·s à la vie de la cité et la construction des politiques publiques depuis déjà plus de 100 ans.

Acteurs du lien social, facilitateurs, mailleurs locaux et tisseurs de coopérations, les centres sociaux accompagnent les transformations profondes de la société pour qu'elles soient synonymes pour toutes et tous de progrès,

d'émancipation et non d'exclusion et d'isolement.

En complément d'espaces de démocratie participative, utiles mais aux effets insuffisants (espaces d'écoute et de consultation bien souvent, rapports de pouvoirs inégaux...), ils organisent des espaces de discussion et d'action collective où des citoyennes et citoyens se rencontrent, débattent, s'impliquent pour transformer leur cadre de vie, agir sur les décisions prises à l'échelle de leur ville ou du pays et imaginer des alternatives pour la société de demain. Des espaces qui favorisent le développement du pouvoir politique des premiers concernés, leur dialogue avec les pouvoirs publics et leur contribution à la prise de décision. Des espaces qui permettent d'affronter sans complaisance les inégalités, les discriminations, les rapports de pouvoir qui existent dans notre pays. Ceux-ci passent par des formes diverses en fonction des territoires, plus ou moins formalisées (tables de quartier, mobilisation de collectifs éphémères, construction avec les pouvoirs publics d'espaces de dialogue autour des politiques publiques, banquets citoyens...).

Pour une démocratie en mouvement

Cette expérience des centres sociaux comme les récentes mobilisations citoyennes démontent chaque jour les discours simplistes sur « un désintérêt des citoyen-ne-s à la question publique ». Aujourd'hui, l'enjeu est de concilier ces envies d'agir et de faire société de part et d'autre, de mieux articuler démocratie représentative, participative et démocratie en action, pour nourrir une démocratie dans laquelle les citoyen-ne-s et leurs réalités ont toute leur place.

Le futur projet fédéral du réseau des Centres Sociaux, en cours de renouvellement, inclut un axe fort à ce sujet « pour une démocratie en mouvement, construite par tout.es et pour tout.es » avec la volonté de renforcer la contribution du réseau des centres sociaux à cet enjeu fondamental pour la société.

Cette volonté est également portée à échelle européenne par la FCSF et le réseau international des centres sociaux (IFS). Ainsi, un projet européen, réunissant douze pays, vise à placer les enjeux de justice sociale et de démocratie au cœur des politiques publiques européennes, nationales, régionales et locales, en situant notamment le rôle des structures associatives.

Le livre blanc « Nous sommes là », issu de cette démarche, a été adressé aux député-e-s européens et présenté lors d'événements au Parlement européen, à Strasbourg fin 2023 et Bruxelles début 2024.

Exemples de citoyenneté active en Europe

Des démarches d'Aller Vers en France, aux groupes citoyens « Antimafia » en Italie, en passant par l'animation d'un centre social dans une école en Suède, le projet a permis d'étudier nombre d'initiatives européennes inspirantes dans des centres sociaux

Par exemple, en Suède, dans des quartiers prioritaires de la ville de Malmö, où la part de population immigrée est très importante, ont été organisées des rencontres au cours desquelles les parents et les enfants sont acteurs des programmes et activités du centre

social. Il s'agissait notamment de donner aux jeunes les outils démocratiques afin qu'ils prennent conscience de leur voix et de leur pouvoir d'agir. Dans cette démarche, les jeunes participent même au recrutement de leurs animateurs et animatrices ! Dans ces lieux, on note désormais une meilleure perception du vivre-ensemble, plus de sécurité, et plus d'inclusion sociale.

Nous avons également l'exemple, en Hongrie, de collectifs d'habitant-e-s qui, sans aucun soutien public, agissent à Budapest et Debrecen sur des thématiques telles que la pauvreté, l'isolement des jeunes, la discrimination LGBTQIA+, l'exclusion des Roms ou des migrant-e-s ukrainiens. Ils auto-gèrent des petits locaux, et organisent des distributions de repas, des activités communes pour pallier à ces enjeux sociaux.

Aller plus loin
Plateforme Fostering
Social Justice





UNE ÉLECTION PAS COMME LES AUTRES

Quels sont les enjeux de ce scrutin à haut risque?

1 / Pensez-vous que les enjeux européens sont devenus plus identifiables pour les Français-es? Existe-t-il une différence entre les raisons de vote à l'échelle nationale et européenne?

Chaque élection à ses spécificités, mais historiquement l'élection européenne mobilise moins que les scrutins nationaux et cela ne va pas en s'arrangeant. Depuis la première élection au suffrage universel direct du Parlement européen en 1979 où 62 % des citoyens avaient voté, la participation ne cesse de chuter. Mais ça n'a pas empêché de voir un léger regain de participation électorale en 2019 : à 50,66 % (soit plus de 8,06 points par rapport à 2014). Ce sursaut de participation s'explique pour partie par la mobilisation des jeunes. En 2019, 40 % des 18-34 ans ont voté, contre 25 % seulement en 2014. Les raisons de cette abstention européenne sont multifactorielles, au-delà du miroir

grossissant de la défiance vis-à-vis des institutions, il faut aussi ajouter l'éloignement symbolique des institutions de l'Union européenne.

Cette distance entre les citoyens et les institutions démocratiques européennes conduit à penser que le Parlement manque d'impact sur les préoccupations du quotidien. Dans la série Game Of Thrones, un des protagonistes répète souvent « le pouvoir réside là où les gens se le figurent ». Si on file la métaphore, force est de constater que les citoyen-ne-s français ne se figurent malheureusement pas assez le Parlement européen comme un lieu où réside le pouvoir. Un paradoxe, car si l'hémicycle européen n'était pas un lieu de pouvoir, il n'y aurait pas autant de représentants d'intérêts ! Pour l'instant, les enquêtes annoncent une participation plus proche des résultats de 2014 que ceux de 2019, mais l'abstention aux Européennes n'est pas une fatalité. Cette année d'ailleurs, la société

civile multiplie les campagnes et initiatives pour sensibiliser et mobiliser les citoyens à l'importance des enjeux de cette campagne.

“
Cette mobilisation des associations montre aussi qu'il ne s'agit pas d'une élection comme une autre, c'est un scrutin historique dans l'histoire de la démocratie européenne.”

2 / De manière générale, quels sont les défis qui attendent l'Union européenne? Comment y répondre?

De manière générale, pour la démocratie, l'année 2024 est celle d'un grand paradoxe : d'un côté la démocratie recule dans le monde au profit des autocraties, de l'autre la moitié de la population mondiale est appelée à se rendre aux urnes. De l'avis des observateurs internationaux, le risque est de voir la démocratie encore plus abîmée qu'elle ne l'est au sortir



de tous ces rendez-vous électoraux. Le grand défi de cette élection, c'est donc la démocratie ! De toute l'histoire de la démocratie européenne c'est sûrement le scrutin qui sera le plus attaqué de l'extérieur et à l'intérieur de l'Union européenne. De l'extérieur par des tentatives de déstabilisation et d'ingérences étrangères, de l'intérieur via la montée des mouvements politiques plus ou moins autocratiques. Malheureusement l'Europe n'est pas assez au cœur de cette campagne pour les élections européennes du fait d'une « nationalisation » du scrutin pour des logiques de politiques hexagonales. Le grand défi démocratique de ce scrutin est aussi insuffisamment présent dans cette élection. Ce sont pourtant des préoccupations à l'échelle du continent vis-à-vis des autocraties dans le monde, mais aussi à l'intérieur de l'Union européenne avec un affaiblissement des principes de l'État de droit et de la vitalité démocratique au sein de certains États membres.

3 / Les sondages donnent la liste du Rassemblement national en tête des élections. Selon vous, est-ce le signe d'une défiance vis-à-vis du projet européen ? Pour quelles raisons ?

C'est le signe que la société se polarise de plus en plus. La polarisation politique est un des grands dangers qui guette nos sociétés démocratiques. Depuis plusieurs années, l'Institut Varieties of Democracy a montré que la polarisation est un des facteurs de fragilisation des démocraties libérales. Dans une société polarisée, le dialogue devient impossible, la défiance vis-à-vis des institutions grandit, et l'autre est vu comme un ennemi, car il pense différemment. La démocratie au contraire doit permettre de réguler les tensions dans le corps social et d'apaiser les débats les plus clivants.

Prenons l'exemple français de la loi immigration à la fin d'année 2023, la polarisation autour de ce projet de loi a libéré comme jamais une parole

raciste dans la classe politique. Sans régler aucune problématique, cette loi ajoute de la division et de l'autoritarisme là où nous devrions travailler au rassemblement et à la consolidation de notre démocratie. En lieu et place, nous aurions pu imaginer redonner la parole aux citoyen-ne-s pour co-construire des politiques publiques basées sur le savoir d'usage, sur l'expertise citoyenne avec l'aide des associations et des premiers concernés. Nous aurions pu mettre en place une Convention Citoyenne sur la Migration pour apaiser les débats et aborder ces enjeux sans risquer de cliver la société contre elle-même. La délibération est encore l'antidote le plus puissant contre la polarisation dont jouent les populistes et l'extrême droite pour surfer sur les peurs et les colères.

4 / Comment renforcer la participation à la vie démocratique européenne ? Quels rôles peuvent jouer les associations et plus généralement les corps intermédiaires ?

La participation citoyenne est une solution pour démocratiser l'Europe. Pour compléter la démocratie électorale insuffisamment représentative, les corps intermédiaires ont un rôle essentiel, car ce sont des outils d'engagement citoyen si ce n'est les derniers espaces d'engagement civiques dans lesquels les citoyen-ne-s ont confiance. Avec le Pacte du Pouvoir de Vivre, dont Démocratie Ouverte est membre, nous portons plusieurs propositions concrètes pour renforcer la participation citoyenne européenne dont l'abaissement du seuil pour déclencher les Initiatives Citoyennes européennes (ICE) et renforcer leurs liens avec la décision politique et législative. Nous proposons aussi d'intégrer au cœur même du processus de décision européen le travail d'assemblées délibératives citoyennes tirées au sort, qui pourraient également prendre des formes régionales. Enfin nous plaçons pour l'abaissement du droit de vote à 16 ans pour que la représentation politique de ces élections soit le reflet de

la génération qui devra vivre demain avec les décisions prises aujourd'hui. Le droit de vote à 16 ans pour les élections européennes existe déjà pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et Malte. La prochaine législature européenne doit être celle qui harmonise les règles électorales par le haut.

Pour ce qui concerne la société civile, son rôle est crucial dans la préservation de nos démocraties, sa vitalité est le baromètre de celle de la démocratie. Les analyses empiriques internationales montrent qu'un des facteurs d'autocratisation d'un régime démocratique est l'affaiblissement des corps intermédiaires et la réduction des libertés associatives.

“ Renforcer la société civile, c'est protéger notre modèle démocratique ! N'attendons pas qu'il soit trop tard pour remettre la vie associative au cœur du fonctionnement démocratique à l'échelle nationale et européenne. ”

Aller plus loin
Interview de Dorian Dreuil
à DROIT DE CITÉ !





EUROPE ET JEUNESSES UN BON « MATCH » ?

.....

Quels regards et quelles relations les jeunes entretiennent-ils avec l'Europe ?

Convaincue de l'apport de l'engagement des jeunes en faveur de la construction européenne, Les Jeunes Européens - France milite, aux côtés d'autres associations de jeunesse, pour renforcer la démocratie en Europe, créer un véritable débat public européen de qualité et sensibiliser à la citoyenneté européenne les jeunes, mais aussi les publics de tout âge éloignés de ces questions. Ces enjeux sont cruciaux dans le contexte de dérèglement climatique, de guerre aux portes de l'UE et de difficultés sociales (précarité, santé mentale, discriminations) vécues par les populations les plus vulnérables, dont les jeunes font partie.

Les jeunes et l'Europe, un lien ambivalent

Il existe une pluralité des jeunesse françaises et par conséquent une grande variété de façons d'appréhender les questions européennes. Force est de constater que, malgré un renforcement du sentiment d'appartenance à l'Europe chez les jeunes (selon l'INJEP, en 2022, 60 % des jeunes se considèrent comme citoyen-ne-s européens) leur rapport à l'UE reste ambivalent et souvent lié à leur catégorie sociale ainsi qu'à leur trajectoire.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Sandra Hoibian et Jörg Müller ont publié en 2022 un rapport INJEP intitulé *Le regard des jeunes sur l'Union européenne* comprenant les résultats du baromètre DJEPVA sur la



jeunesse. On y lit que « *les jeunes satisfaits de leur vie, confiants dans leur avenir, aisés, titulaires d'un bac ou d'un diplôme du supérieur ou étudiants sont les plus prompts à associer à l'Union européenne des évocations positives. À l'inverse, les perceptions négatives sont particulièrement présentes chez les jeunes peu ou pas diplômé-e-s* ». Ces données montrent l'impact important du milieu social et du niveau d'étude sur la nature du lien à l'Europe.

Par ailleurs, l'engagement des jeunes en faveur de l'Europe semble freiné par un manque de connaissances. L'enquête de l'INJEP met en lumière le fait que « *sept jeunes sur dix démontrent une connaissance limitée de l'UE* ». Cette méconnaissance découle de plusieurs paramètres. Tout d'abord, le fonctionnement de l'UE est très peu abordé dans le parcours scolaire et lorsqu'il l'est, c'est rarement de façon

pédagogique et ludique. Ceci rend l'apprentissage européen peu efficace étant donné la complexité du sujet. Si nous avons créé, il y a 25 ans, le programme pédagogique *L'Europe par les jeunes*, c'est bien pour faire face à cet enjeu. Il permet de sensibiliser les jeunes à l'UE et de leur faire prendre conscience de son importance dans l'histoire et dans leur propre quotidien. Par ailleurs, les médias nationaux évoquent assez peu les questions européennes et lorsque le débat public s'empare d'une thématique européenne, celle-ci est souvent mal couverte, simplifiée ou encore percutée par de nombreuses fausses informations. En réponse, notre média en ligne et participatif *Le Taurillon* rend l'actualité européenne accessible au plus grand nombre et lutte contre la désinformation.

En définitive, l'Union européenne pâtit de sa complexité, du manque crucial d'éducation civique européenne

dans les programmes scolaires et des stéréotypes ou fake news véhiculés par certains médias et personnalités publiques, en parallèle d'un manque d'intérêt médiatique pour ces questions.

Une amélioration prometteuse du rapport des jeunes à l'Europe

Néanmoins, nous nous réjouissons d'une amélioration du rapport qu'entretiennent les jeunes à l'Europe. Ainsi, *50 % des 18-30 ans ont une image positive de l'UE, 59 % sont favorables à la poursuite de la construction européenne, 63 % considèrent que l'UE peut initier des changements positifs dans la et 62 % estiment qu'elle peut les aider à mieux participer à la vie citoyenne.*

Nous pourrions énoncer quelques pistes d'explications, telles que la gestion plutôt efficace par l'UE de la crise Covid-19, les grandes politiques européennes en matière de lutte contre le réchauffement climatique, certaines décisions prises concernant le soutien à l'Ukraine et le renforcement des programmes de mobilité des jeunes à travers l'Europe.

En effet, l'échelle européenne offre aux jeunes qui s'en saisissent, une perspective de coopération internationale, transfrontalière, et une réponse à la hauteur des enjeux globaux qui les préoccupent particulièrement (lutte pour la paix, contre le dérèglement climatique et contre les discriminations) et peut ainsi leur donner envie de s'engager.

Une implication des jeunes à échelle européenne assez variable

À l'approche des élections européennes 2024, on compte en France de nombreuses initiatives jeunes, portées par les organisations de jeunesse dans leur diversité - partis politiques et syndicats jeunes, associations. Parmi elles, des campagnes d'ampleur

comme EurHope et L'Europe Pour de Bon, mais aussi de nombreux événements locaux : Marche pour l'Europe, débats régionaux, conférences, distribution de flyers etc.

Toutefois, les profils des jeunes actifs et actives et engagés au niveau européen sont trop peu diversifiés et il serait souhaitable que plus d'associations nationales et locales de jeunesse, non spécialistes de l'Europe, se saisissent pleinement de ces thématiques, surtout à l'approche du scrutin.

On retrouve le caractère multifactoriel et variable de l'engagement des jeunes pour l'Europe dans l'ensemble des pays membres, même si l'on observe des tendances générales selon le pays. Ainsi, au sein de notre réseau, l'engagement européen jeune en France est davantage tourné vers la pédagogie, alors qu'en Italie ou en Allemagne il est plutôt tourné vers le fédéralisme et les aspects militants : l'engagement associatif se double souvent là-bas d'une adhésion au sein d'un parti politique. Dans des pays moins europhiles comme la Hongrie, il est davantage orienté vers la protection des droits

et libertés fondamentales comme celle d'association et de manifestation. D'autres pays encore, aux portes de l'UE, connaissent un engagement jeune dirigé vers le soutien à un futur élargissement de l'UE, qui représente pour ces jeunes un avenir souhaitable et désirable.

Il faut rendre l'engagement jeune et européen plus accessible

Pour conclure, afin de renforcer l'engagement européen des jeunes, il est urgent que :

- l'Europe, l'UE et les organisations européennes soient plus accessibles et se composent de profils de jeunes plus variés et représentatifs de la diversité des jeunesses.
- l'UE et ses institutions communiquent mieux sur leurs actions et que celles-ci s'engagent encore plus pour la mobilité et les droits des jeunes, pour la protection de l'environnement, pour une gestion plus humaine de l'immigration, pour une Europe sociale et inclusive, et pour la protection des minorités.
- l'État communique mieux sur les sujets européens en arrétant de nationaliser ses enjeux et améliore l'éducation civique européenne dès le plus jeune âge.
- les médias et les journalistes s'emparent davantage des sujets européens, les traitent avec un angle européen et luttent activement contre les fausses informations.
- les pays membres permettent la tenue d'un véritable débat public européen entre les citoyen·ne·s, la société civile et les décideurs et décideuses politiques.

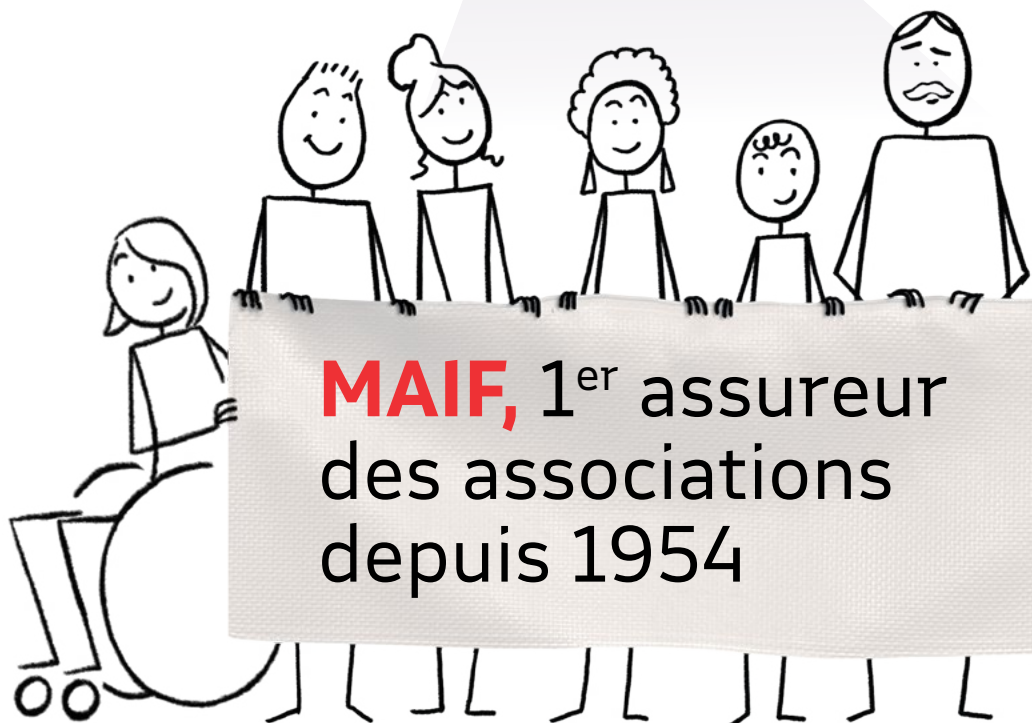
“
Le contexte politico-économique national, l'histoire, la date d'adhésion à l'UE, ou encore les spécificités culturelles sont autant de facteurs qui influent sur le rapport des jeunes à l'Europe, et donc sur leur engagement.”

Aller plus loin

Interview de Laure Niclot
à DROIT DE CITÉ !



Associations



MAIF, 1^{er} assureur
des associations
depuis 1954

Découvrez nos solutions dédiées
aux associations :

maif.fr/associations

09 78 97 98 99*

* Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

Source « 1^{er} assureur » : deux enquêtes téléphoniques réalisées par CSA du 13 septembre 2021 au 4 octobre 2021 auprès d'un échantillon représentatif de 1 018 associations employées, selon la méthode des quotas (secteur d'activité, taille salariale et région) et du 27 juin 2022 au 20 juillet 2022 auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 associations non employées, selon la méthode des quotas (secteur d'activité et région).

MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances.
Illustration : Joris Clerté.



assureur militant